

Répertoire des radicalités concrètes des élu·es insoumis·es et citoyen·nes

#1



Sommaire

Ils l'ont réalisé !	3
1. Commencer la révolution citoyenne	7
2. Ouvrir la planification écologique	15
3. Fortifier l'entraide	39
4. Construire la Nouvelle France	62
Conclusion	74
Remerciements	75
Pour aller plus loin, nous vous conseillons ces ouvrages :	75

Ils l'ont réalisé !

À quelques mois des élections municipales de 2026, ce livret partage des mesures exemplaires et des bonnes pratiques que les élu·es municipaux insoumis·es et citoyen·nes ont d'ores et déjà mis en place dans leurs collectivités.

Ces mesures sont autant de preuves par l'exemple que l'échelon communal peut être pertinent pour apporter des réponses aux besoins des habitant·es, aux urgences sociales et écologiques de notre temps, à condition que les représentant·es du peuple s'en donnent les moyens et s'appuient sur l'implication citoyenne qui est une composante indispensable du communalisme que nous proposons.

Ce répertoire témoigne que faire mieux localement est avant tout le résultat de choix politiques et budgétaires. Être élu·e insoumis·e et citoyen·ne au sein d'une collectivité ne signifie pas être un simple gestionnaire et encore moins être un notable local. C'est ouvrir de nouveaux droits démocratiques pour que les citoyen·nes interviennent dans les affaires communales qui les concernent au premier chef. C'est ouvrir de nouveaux droits dans la cité.

Qu'il s'agisse de la vie quotidienne à l'échelle d'un quartier, du droit à la ville, de l'accès aux services publics partout notamment dans les communes rurales et les quartiers populaires, du logement, de la santé ou encore de la bifurcation écologique, notre action a pour but l'intérêt général qui doit primer sur les intérêts privés, et particuliers et le monde de l'argent. C'est pourquoi les élu·es insoumis·es et citoyen·nes favorisent la gestion publique et citoyenne des communs. Ils font avancer la gratuité en commune pour rendre l'existence plus douce. Ainsi ils et elles ouvrent des droits inconditionnels dans le domaine de l'eau, des transports, de la cantine des enfants ou de la culture et du sport.

Ils et elles l'ont réalisé. Pourquoi pas vous ? L'ensemble de ces mesures sont présentées pour vous y aider.

Pour réaliser ce répertoire des radicalités concrètes, nous avons fait appel aux plus de 2000 élu·es du Réseau des élu·es insoumis·es et citoyen·nes. Nous avons choisi des mesures issues de l'ensemble de notre représentation dans le pays : à la campagne, en outre-mer, dans des métropoles.

Nous avons donné la parole à des élu·es siégeant au sein de conseils municipaux ou intercommunaux, appartenant à des majorités de gauche, soutenues par la France insoumise, à des maires, à des adjoint·es mais aussi à des élu·es ne siégeant pas dans la majorité.

Enfin, nous avons inscrit les mesures dans le plan de la boîte à outils programmatique proposée par La France Insoumise pour rendre ces deux documents complémentaires et ainsi préparer les futures campagnes et équipes municipales insoumises. Ces mesures peuvent évidemment inspirer des politiques publiques dans d'autres bassins de vie.

Ce document aurait aussi pu s'appeler « *les preuves par l'exemple* », parce qu'il démontre qu'un communalisme insoumis est possible. C'est une approche qui décline le programme l'Avenir en Commun au niveau local, en lien direct avec les préoccupations quotidiennes des habitant·es.

Nos élu·es sont déjà à l'œuvre pour rendre meilleure la vie des gens avec toutes les mesures présentées dans ce livret.

Demain, les élu·es insoumis·es et citoyen·nes seront beaucoup plus nombreux·ses pour aller plus loin. Ils et elles pourront aussi défendre de façon plus efficace, en lien avec les député·es insoumis·es, l'autonomie financière des collectivités territoriales et la démocratie communale attaquées par les gouvernements macronistes. Les représentant·es insoumis·es s'engagent à défendre l'échelon communal comme un échelon indispensable à la vie démocratique du pays et à la gestion des services publics au plus proche des habitant·es quelles que soient leurs nationalités. La libre administration des communes doit être respectée.

Après les coupes budgétaires 2025, le Comité des Finances Locales évalue à 9,6 milliards d'euros les ponctions budgétaires annoncées par François Bayrou dans les budgets des collectivités territoriales en 2026. Ce serait autant en moins pour les services publics locaux, la bifurcation écologique ou l'activité économique locale. Pour cela aussi, l'insoumission est nécessaire. Les moyens budgétaires associés à l'approfondissement de la démocratie locale sont indispensables pour mener les changements attendus et souvent répondre à des besoins vitaux.

Ce répertoire est le premier d'une série de répertoires qui accompagneront la prochaine mandature municipale 2026-2032.

Son écriture a été coordonnée par le pôle « *Formation des élu·es* » et le Réseau des Élu·es Insoumis·es et Citoyen·nes au sein de l'espace « *Élections et élu·es* » de La France Insoumise. Nous remercions toutes celles et ceux qui y ont apporté leur contribution.

Sirine Bechouel, Maxime Da Silva, Guilhem Serieys, Séverine Véziès

1. COMMENCER LA RÉVOLUTION CITOYENNE

L'implication citoyenne est indispensable pour changer les choses et faire primer l'intérêt général. En ce sens, les représentant·es insoumis·es du peuple mettent en œuvre des processus imaginatifs de consultation citoyenne : permanences itinérantes, ateliers de co-construction programmatique, ateliers citoyens d'écriture des délibérations du conseil municipal, opérations « *commune en chantier* » et des outils démocratiques encore plus directs avec des budgets participatifs, ou encore des votations citoyennes.

Partager le pouvoir des élu·es

→ Mise en place de Vœu d'initiative citoyenne et de référendum d'initiative citoyenne communale (RICC)

PATRICK PROISY, MAIRE DE FACHES-THUMESNIL (59) - 18 000 HABITANT·ES

À Faches-Thumesnil, si une pétition récolte les signatures de 3 % du corps électoral communal, soit près de 400 électeurs, la revendication sera délibérée sous forme de vœu, lors du conseil municipal. Cela permet aux concitoyens d'attirer l'attention de l'organe délibérant sur des sujets précis sans avoir à lancer toute la démarche du RIC.

Si une pétition citoyenne réunit jusqu'à 18 % du corps électoral, elle déclenche un RICC à condition que le sujet soit de la compétence de la ville. Une commission composée de citoyen·nes, d'élu·es de la majorité et de la minorité se charge de vérifier cette condition. Enfin, il faut une participation minimale de 50 % lors du référendum pour sanctionner son résultat. La démarche de signature et de mise en place de la pétition se fait via la plateforme de participation citoyenne ou par formulaires papiers auprès du service Urgence Écologique et Citoyenneté. Revendication du mouvement des gilets jaunes, il s'agit d'un outil nécessaire pour faire vivre la souveraineté populaire et contrôler l'action des élus.

→ Questions citoyennes en Conseil municipal

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

Un temps de parole est ouvert en début de chaque Conseil municipal pour permettre aux habitant·es d'interpeller directement les élu·es sur tout sujet relevant des compétences communales. Il est simplement demandé de transmettre préalablement les questions au maire par écrit. La ville organise régulièrement des conférences pour nourrir le débat public et diffuser une culture de l'éducation populaire.

→ Organisation de forums thématiques pour la co-construction programmatique locale

FLORENCE AIT-SALAH-LECERVOISIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE D'OPPOSITION D'ORLY (94) - 24 500 HABITANT·ES

Avec les militant·es du Groupe d'Action du quartier, des élu·es d'opposition ont organisé des forums thématiques pour former les citoyen·nes et les inclure dans les projets pour une ville populaire. Plusieurs forums ont été organisés sur le droit au logement social et à la ville. Ils ont permis d'expliquer, de former et de mobiliser les locataires sur les conséquences du projet de renouvellement urbain en cours dans le cadre de l' ANRU 2 sur leur quartier (ANRU : Agence nationale de renouvellement urbain).

Les luttes pour la préservation des logements sociaux et la dignité des ses habitant·es sont au cœur de ces forums. Car, si l'ANRU affiche des intentions sociales, démocratiques et environnementales, ces programmes sont souvent maltraitants pour les habitant·es des « Quartiers Politique de la Ville » et non efficents.

L'ANRU finance en effet la rénovation urbaine des quartiers populaires à la condition que les communes les démolissent en grande partie pour reconstruire des logements sociaux intermédiaires ou d'accession à la propriété. Cela a pour conséquence d'exclure une partie des habitant·es.

Ces élu·es ont invité des urbanistes et des architectes de la revue « *Construire* », des militant·es associatif·ves contre le mal-logement/ COALLIA, des militant·es du DAL 94/Orly et de Stop démolition, une

quarantaine de citoyen·nes orlysiens·nes ainsi que la députée de la circonscription, Clémence Guetté. L'objectif était de partir des témoignages des locataires, de leurs besoins de logement et de leurs propositions pour leur quartier.

L'implication et la participation citoyenne était particulièrement recherchée, l'animateur du forum animait par exemple une réunion publique pour la première fois. Une vingtaine de locataires ont participé à l'enquête publique numérique de la ZAC et une pétition des locataires a été lancée qui appelle à refuser les démolitions. Cette démarche a été relayée dans la presse locale pour que le débat soit officialisé dans la ville et le département.

Favoriser l'intervention populaire active et permanente

→ Campagne d'inscription sur les listes électorales

PATRICK PROISY, MAIRE DE FACHES-THUMESNIL (59) - 18 000 HABITANT·ES

Près d'un quart des citoyennes et citoyens sont mal inscrits ou pas inscrits sur les listes électorales. La mairie de Faches-Thumesnil a décidé de prendre le problème à bras le corps en organisant elle-même une campagne d'information avant les élections européennes de 2024. Le maire Patrick Proisy explique « *Nous avons conçu deux affiches sur les thèmes de l'agriculture et de la paix car ils concernent directement l'Union européenne et sont au cœur des préoccupations de beaucoup de nos concitoyens.* » L'une présente un tracteur sur fond de ciel bleu agrémenté du drapeau européen. L'autre met en scène une petite fille qui lâche une colombe dans un ciel traversé par un avion de chasse. De plus, on retrouve sur ces deux affiches, le mot d'ordre « *J'ai un avis ? Je m'inscris !* ». Le but était que tout le monde comprenne le message au premier coup d'œil.

Enfin, dans un effort de pédagogie, la ville y a consacré le numéro d'avril de son bulletin municipal : appel et explications pour l'inscription sur les listes électorales, présentation du mode de scrutin, compétences et fonctionnement du parlement européen.

→ Les permanences en marchant

DOMINIQUE MAHÉ-VINCE, PREMIÈRE ADJOINTE INSOUMISE DE TRIGNAC (44) - 8 100 HABITANT·ES

Pour mieux connaître les problématiques rencontrées dans les quartiers, écouter les doléances des habitant·es et échanger sur de futurs projets, les élu·es réalisent des permanences itinérantes. Elles développent des contacts directs avec les habitant·es, indispensables aux choix des projets que la municipalité réalise. Ces permanences en marchant permettent de choisir et d'adapter les projets en fonction des besoins en mettant les citoyen·nes au cœur des décisions pour un mieux être dans la ville.

→ Charte de la démocratie communale et votations citoyennes

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

Grabels s'est dotée d'une charte qui pose les principes et les engagements de la commune en matière de démocratie communale. Elle fixe un cap : associer les citoyen·nes aux décisions majeures du territoire et créer une vraie culture de la participation.

C'est un cadre d'action qui articule les instances de démocratie participative et les outils de la participation citoyenne pour que les habitant·es soient acteurs des choix les concernant au quotidien. La municipalité a mis en place des comités de quartiers, un conseil de vie périscolaire, un comité citoyen de suivi pour la construction d'un écoquartier, un conseil des jeunes ou encore un conseil citoyen de la transition écologique. Les services municipaux sont en appui de ces instances et la commune a recours aux méthodes de l'éducation populaire pour nourrir les réflexions et faire vivre cette démocratie communale.

La commune a organisé plusieurs votations citoyennes avec urnes et listes d'émargement. La première pour le choix du passage en régie publique de l'eau. Une autre sur le déploiement du compteur Linky et encore une autre sur l'extinction nocturne de l'éclairage public.

→ Mobilisation citoyenne et du maire pour sauver son école

NICOLA SMILEVITCH, MAIRE DE BRINON-SUR-BEUVRON (58) - 192 HABITANT·ES

Brinon-sur-Beuvron est un village de la Nièvre qui a su conserver des commerces, des artisans, un café... Il y a même un festival de théâtre « *Les petites rêveries* ». Des habitant·es s'installent mais le budget communal est très limité. Alors, lorsqu'en 2021, les effectifs de l'école justifient l'ouverture d'une troisième classe, celle-ci est aménagée par un chantier participatif avec les parents d'élèves pendant les vacances !

Mais en 2022, le maire de la commune a appris aux parents d'élèves que leur école allait perdre l'une de ses trois classes. Passée la stu-péfaction, les parents, les élu·es et tout le village, ont décidé de se battre.

« *Vu l'investissement de tous et la volonté affichée du gouvernement de renforcer les moyens en primaire, nous avons été atterrés quand on nous a annoncé que le poste n'était pas confirmé* », relate Nicolas Smilevitch. « *Nous avons contesté, j'ai multiplié les courriers aux autorités académiques et politiques avec l'implication des parents d'élèves, à chaque étape.* » Un réexamen a été promis en mars, puis en juin... mais c'est l'occupation de l'école par les parents et les articles de presse qui ont permis d'obtenir un demi-poste. Ce n'est qu'en février qu'a ensuite été attribué un poste définitif.

Le maire conclut : « *Même si nous avons réussi, jusque-là, à garder notre classe, quel enseignant a envie de s'installer dans un village avec un poste toujours en sursis ? Si le gouvernement voulait saboter l'avenir de nos enfants et la vie de nos villages, il ne s'y prendrait pas autrement. Une autre politique est nécessaire pour nos écoles rurales* ».

→ Repas républicain chaque 14 juillet

PAUL TESCHER, MAIRE D'OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE (71)
- 70 HABITANT·ES

Depuis son élection en 2020, le maire de cette petite commune de 70 habitant·es organise chaque 14 juillet un repas républicain. L'apéritif est mis à disposition par la mairie et les habitant·es partagent un repas type « *auberge espagnole* » auquel tout le monde contribue. Il y a plus de 90 % de participation. C'est un moment privilégié de lien social dans le village qui permet aussi de recueillir les doléances des habitant·es à travers des animations. Des idées, des propositions et des critiques sont débattues collectivement et mises en forme pour que la municipalité puisse en tenir compte.

→ Faire entrer les luttes locales au Conseil municipal

MARTIN VERNANT, CONSEILLER MUNICIPAL DE MALAKOFF (92)

- 30 182 HABITANT·ES

Partager le pouvoir des élu.es c'est aussi s'impliquer dans les luttes locales, avec les citoyen.nes. Ces élu.es se sont par exemple mobilisés contre la destruction- reconstruction de la Tour INSEE en prônant à la place une réhabilitation afin de limiter l'impact carbone. Ils ont soutenu et travaillé avec un collectif citoyen, participé à des réunions publiques et rédigé des tribunes municipales. Ils ont également fait appel à leur député Aurélien Saintoul qui s'est mobilisé en interpellant le gouvernement avec des questions orales et écrites. Les élu.es insoumis.es se mobilisent également pour le magazine d'information « *60 millions de consommateurs* » menacé de privatisation et qui a son siège à Malakoff. Ils ont fait adopter un vœu en Conseil municipal et rédigé une tribune municipale à ce sujet en lien avec le délégué syndical au sein de l'entreprise.

Être militant.e insoumis·e, ça continue aussi une fois élu·e!

Affronter les politiques austéritaires et se libérer de la finance

→ Budgets participatifs

CHRISTELLE ARDOUIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE À LA COMMUNICATION DE LA CHAPELLE-LAUNAY (44) - 3 246 HABITANT·ES

Beaucoup d'élu·es se contentent d'être des gestionnaires d'austérité au sein des collectivités. D'autres redoublent d'efforts pour être inventif·ves et porter des projets alternatifs, avec les habitant·es. Le budget participatif en est une très bonne illustration.

À La Chapelle-Launay, la municipalité lance chaque année un budget participatif doté de 10 000 euros. Tout projet d'intérêt collectif, porté par un·e ou plusieurs citoyen·nes, peut être proposé, en lien avec des enjeux de solidarité, de partage ou d'écologie. Les différents projets sont soumis au vote des habitant·es. Le premier projet est mis en œuvre, ou les deux premiers si les budgets cumulés entrent dans la fourchette budgétaire prévue.

Pour l'instant, la commune a aidé chaque année de belles réalisations qui apportent un peu plus d'écologie, de social et de culture : un jardin des abeilles, rénovation du four à pain, mobilier autour du city-stade, décoration de la commune via des ateliers créatifs, rénovation du kiosque du marché bio...

2. OUVRIR LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

L'échelon municipal est un laboratoire particulièrement adapté pour la mise en œuvre de la planification écologique. Celle-ci est le moyen concret pour mettre les êtres humains en harmonie entre eux et avec la nature. Elle s'appuie sur la démocratie pour apporter des réponses locales à de grands défis : la biodiversité, la sobriété énergétique, les mobilités, l'alimentation, l'anticipation des risques climatiques, la végétalisation, le droit à l'eau, la réduction des déchets. Le droit à l'emploi est également recherché tout en reprenant la main sur ce que nous produisons, comment nous consommons et pourquoi nous échangeons.

Instaurer la planification écologique communale

→ Conseil citoyen de la transition écologique (CCTE)

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

Le CCTE est un espace de dialogue entre élu·es, citoyen·nes et associations pour orienter les politiques municipales en matière de bifurcation écologique. « *En effet, les défis majeurs du changement climatique exigent la mobilisation de tous et l'action conjointe des institutions, des élus et des citoyens. La question écologique interroge chacun sur le sens de l'intérêt général et donc sur la citoyenneté. Il faut lui consacrer des cadres démocratiques adaptés pour permettre la mobilisation de tous*

Le CCTE de Grabels est composé de 3 collèges :

- 8 élu·es municipaux, dont 5 de la majorité et 3 de l'opposition.
- 2 représentant·es du conseil municipal des enfants et 2 représentant·es de l'espace jeunes.
- 8 citoyen·nes tiré·es au sort parmi une liste de candidat·es ayant postulé.

- Les représentant·es des associations et collectifs impliqués pour l'écologie sur la commune.

Organisé en groupes thématiques, le CCTE reçoit l'appui technique des services municipaux. Il se réunit pour formuler des avis et propositions au conseil municipal. Parmi les questions en chantier : les mobilités, la rénovation thermique des bâtiments, l'urbanisme compatible avec le changement climatique, la stratégie pour lutter contre les risques incendies ou inondations ou encore la biodiversité...

→ **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) :**

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

Lancé par le conseil citoyen de la transition écologique pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité sur le territoire, l'ABC recense la faune, la flore et les milieux naturels pour mieux les protéger. C'est un outil d'aide à la décision pour les élu·es et un levier de sensibilisation pour les habitant·es.

→ **Accélérer la restauration de zones humides**

MICHAËL KAPSTEIN, MAIRE DE CHAMPNÉTERY (87) - 517 HABITANT·ES

La commune de Champnétery a lancé en septembre 2024 des travaux de restauration d'une zone humide dégradée, notamment par des travaux de comblement des fossés de drainages. Ce projet entre dans un objectif global de préservation des milieux aquatiques du bassin de la Vienne et de la ressource en eau. Des études et mesures sont réalisées afin d'évaluer les effets des travaux sur les quantités d'eau et sur le développement de la biodiversité.

Engager la bifurcation énergétique : sobriété et énergies renouvelables

Si nous savons tous et toutes que les gestes individuels ne suffiront pas, des actions sont possibles pour sensibiliser la jeune génération à la nécessaire bifurcation écologique de nos modes de production et de consommation que nous allons devoir engager face au réchauffement climatique. Et ces changements devront forcément être systémiques.

→ Sensibiliser les enfants aux questions énergétiques

PATRICK PROISY, MAIRE DE FACHES-THUMESNIL - 18 500 HABITANT·ES

La planification écologique suppose une bifurcation énergétique passant notamment par la sobriété et le passage aux énergies renouvelables. Les mairies peuvent agir sur ces objectifs. C'est ce que font les élu·es de Faches-Thumesnil, en agissant autour de la sobriété énergétique. Leur cœur de cible, ce sont les enfants. Ils partent du principe que c'est en sensibilisant les plus jeunes, en faisant de l'éducation populaire autour de la sobriété énergétique, en mobilisant les enfants pour importer des bonnes pratiques à la maison, que les comportements individuels en matière de sobriété énergétique pourront évoluer.

Bien sûr, ce n'est pas la responsabilité individuelle qui est à pointer et agir efficacement en faveur de la sobriété énergétique passe surtout par des politiques de rénovation thermique des logements et bâtiments publics et par le développement d'énergies renouvelables. Cela dit, sensibiliser les plus jeunes sur les gestes d'économie d'énergie peut avoir un impact allant dans le bon sens.

C'est la raison pour laquelle l'équipe municipale de Faches-Thumesnil a décidé de participer au projet « *Programme Challenge CUBE. Écoles* ». Il s'agit d'un programme destiné aux classes de CM². Organisé à l'échelle nationale, ce concours a pour objectif d'inciter les enfants des écoles à adopter les bons gestes de réduction de consommation d'énergie. Il analyse les diminutions de ces consommations et un classement national permet d'évaluer et en même temps d'intéresser les enfants par l'aspect ludique du challenge.

Un audit de la consommation des bâtiments est réalisé avant le challenge et un autre à la fin de celui-ci. Le programme dure 5 ans, l'accompagnement est financé à près de 90%, il ne revient qu'à 900 € environ par école engagée.

À Faches-Thumesnil, ils ont mis en place plusieurs initiatives en lien avec ce projet :

- Jeu original sur l'énergie
- Ateliers animés par des parents d'élèves désireux de soutenir la démarche
- Distribution de petits kits contenant des outils (un thermomètre par exemple) pour appliquer les bons gestes d'économies d'énergie à la maison

Ces actions ont été saluées, notamment par le Cerema et l'IFPEB (Institut Français pour la Performance du Bâtiment). Pour son implication, la qualité de sa mobilisation de toutes les parties prenantes et de son programme d'animation, la commune a reçu le 1er prix national du trophée « *Ambassadeur Collectivité* », devant des concurrents comme Limoges ou encore Villeurbanne. Elle est aussi lauréate d'un second trophée national pour récompenser les économies d'énergie réalisées par le groupe scolaire Anatole France - La Bruyère, qui sont dans le top national avec environ 30 % d'économies réalisées, par les actions de tous les usagers, complétées par un travail important mené sur l'optimisation du programme de chauffage dans les bâtiments du groupe scolaire.

→ Auto-production d'énergie photovoltaïque

PIERRE HACHIN, MAIRE DE MARVAL (87) - 500 HABITANT·ES

La municipalité a décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments communaux, administratifs, sportifs, culturels et techniques. Le bâtiment de la mairie sera en autoproduction pour sa propre consommation énergétique. Les autres installations permettront de revendre la production aux habitant·es de la commune. Les zones exactes d'installation ont été identifiées et validées par la préfecture. Le chantier sera lancé fin 2025.

→ Développer les réseaux de chaleur

**ALAN CONFESSON, ADJOINT AU MAIRE DE GRENOBLE (38)
- 160 000 HABITANT·ES**

Deuxième réseau de chaleur de France, il fournit de l'eau chaude et du chauffage à 100.000 équivalents-logements, et exploite 80 % de ressources renouvelables ou de récupération.

C'est un gage de souveraineté économique et une action concrète en faveur de l'environnement en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

En ce qui concerne l'équilibre financier, tout dépend du mode de gestion. La régie est à privilégier (EPIC) mais la SEM est possible si on estime qu'un partenaire industriel est indispensable.

Développer les services publics de transports accessibles à tous·tes

→ Gratuité des transports publics

STÉPHANE RODIER, MAIRE DE THIERS (63) - 11 686 HABITANT·ES

Se déplacer est une condition nécessaire de la vie en collectivité. Il est inconcevable de payer pour accéder à ce service. Nos élu·es s'engagent à aller vers la gratuité des transports en commun en commençant par les plus jeunes, les privés d'emploi et les usagers à faibles revenus. Ils s'engagent à déployer des mobilités alternatives.

Dans cette commune, la mise en place de la gratuité se fait progressivement. Pour remplir cet objectif, le Maire a posé des critères permettant d'élargir la gratuité. En multipliant les critères, on augmente le nombre de personnes concernées par la gratuité quand cette dernière n'est pas réalisable en une fois et qu'elle doit se faire progressivement. En l'occurrence, à Thiers, l'équipe municipale a posé des critères de revenus (quotient familial), d'âge (pour les plus jeunes), de situation (pour les enfants scolarisés, pour les personnes suivies par la Mission locale, pour les réfugiés etc.).

L'objectif, dans toutes les communes dans lesquelles les insoumis·es sont aux responsabilités, reste d'aller vers la gratuité totale avec une logique : ouvrir un maximum d'espaces de gratuité si la gratuité

totale doit se faire par étapes, en commençant par rendre les transports gratuits pour les plus précaires et les plus jeunes. Bien sûr, la mise en place de la gratuité ne peut s'accompagner d'une diminution du maillage, du service et du cadencement des transports. C'est un service public de transport développé et gratuit que les insoumis·es travaillent à développer partout où ils exercent et exerceront le pouvoir municipal.

Permettre à chacun d'utiliser moins la voiture pour se déplacer

→ Service public d'autopartage

LAURENT LEGENDRE, CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DE LYON, ÉLU MUNICIPAL DE VILLEURBANNE (69) - 165 000 HABITANT·ES

Pour faciliter la démotorisation des ménages, tout en garantissant le droit fondamental à se déplacer, ces élu·es ont organisé la mutualisation et la socialisation du parc de véhicules individuels pour le déploiement d'une flotte de 10 000 véhicules à horizon 2030 via une société publique locale (SPL). Ils envisagent la gratuité de l'abonnement autopartage pour les ménages modestes.

→ Mise en place d'une Prime vélo

PATRICK PROISY, MAIRE DE FACHES-THUMESNIL (59) - 18 500 HABITANT·ES

Depuis 2020, pour faciliter l'acquisition de vélos et développer les mobilités douces, la commune a mis en place une prime vélo. L'enveloppe annuelle est de 20 000€. Le montant de l'aide à l'achat est fixée à 25 % du prix d'achat TTC avec un plafond de 150 € pour les vélos sans assistance électrique et à 300 € pour les vélos cargos et les vélos avec assistance électrique.

→ Mobilisation contre la ZFE

ALEXIS VERNIER CONSEILLER MUNICIPAL ET MÉTROPOLITAIN DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN (76) - 29 039 HABITANT·ES

Les ZFE - Zones à Faibles Émissions - frappent de plein fouet les plus modestes de notre pays, ce n'est pas acceptable. A l'heure où 15 millions de personnes sont en difficulté pour se déplacer en France, l'État se doit de garantir un droit à la mobilité à toutes et tous.

Dans la Métropole de Rouen, les insoumis·es ont bataillé dans la rue comme dans les assemblées délibérantes contre ce dispositif.

Ils ont participé à des actions de terrain : blocage de l'autoroute A150, distribution d'autocollants à mettre sur les pare-brises « *Non à la ZFE - Zone à Forte Exclusion* » et ont organisé des rassemblements devant le Conseil métropolitain au moment des votes sur ce dispositif.

Lors d'interventions à la Métropole, l'insoumis Alexis Vernier s'est fait le porte-parole des insoumis·es et citoyen·nes mobilisé·es devant le bâtiment le jour même et lors d'actions antérieures. Il a utilisé son temps de parole pour lister les revendications des participant·es (suspension, développement des transports en commun et gratuité, opposition au grand projet autoroutier inutile du contournement Est A133/A134 etc.).

Ce soutien en Conseil métropolitain était important car plusieurs participant·es à des actions anti-ZFE ont été convoqué·es par la police et la répression s'est également exprimée par des amendes abusives.

Anticiper les effets du changement climatique en matière de risques écologiques

→ Pression pour l'établissement du document d'information communal sur les risques majeurs

**GILLES PAIGNON, CONSEILLER MUNICIPAL DE BUTRY-SUR-OISE (95)
- 2 300 HABITANT·ES**

Pour la protection des populations contre la survenance d'événements naturels ou technologiques, la commune est soumise à quatre risques naturels et technologiques frappés de l'obligation d'établissement d'un plan de prévention : les inondations, les canalisations de gaz, les dilatations et rétractions des sols argileux, les effondrements de cavités souterraines. De ce fait, la commune a obligation d'établir un PCS puis un DICRIM visant la protection des populations en cas de survenance de l'événement et de l'organisation des secours (commune, sécurité civile, SDIS, Préfecture, gendarmerie, etc.). Cet élu insoumis a mené le plaidoyer au sein de l'équipe municipale pour que ces documents soient réalisés.

Lutter contre l'étalement urbain et pour le retour de la nature en ville

→ Village comestible

STÉPHANE FRÈRE, MAIRE DE BONNESVALYN (02) - 207 HABITANT·ES

Dès son élection comme maire du petit village de Bonnesvalyn dans l'Aisne, qui compte 200 habitant·es, Stéphane Frère a lancé une grande opération de plantation d'arbres fruitiers et de légumes. Il a mis les parcelles de la commune en libre-accès pour que les gens eux-mêmes cultivent et s'approprient un village « *comestible* ». C'est une action qui apporte des réponses aux problématiques d'écologie, de santé, de solidarité et d'éducation.

Depuis 4 ans, ce sont plus de 200 arbustes et arbres dont de nombreux comestibles qui ont fleuri la commune.

→ Village en chantier

JEAN-PIERRE BUCHE, MAIRE DE PÉRIGNAT-SUR-ALLIER (63) - 1 500 HABITANT·ES

Pour impliquer les habitant·es dans la réflexion sur l'aménagement du village et les sensibiliser aux grands enjeux liés au dérèglement climatique, la commune a établi un document de planification (« *Plan guide en actes* ») avec les habitant·es en quatre séquences : l'espace public, les équipements, l'habitat, l'environnement.

Chaque séquence fait l'objet d'ateliers aux cours desquels sont réalisés des diagnostics, des échanges sur les perspectives et les scénarios possibles. Elles sont conclues par des débats mouvants au cours desquels sont prises des décisions, suivies de chantiers participatifs. La question des ressources locales, des circuits de proximité et de l'économie circulaire constitue un fil rouge de la démarche.

Établir un droit à la nuit, au silence et à un espace libéré du consumérisme

→ Ma commune la nuit

PIERRE HACHIN, MAIRE DE MARVAL (87) - 500 HABITANT·ES

Pour respecter la faune nocturne, être au centre de la réserve étoilée et faire des économies d'énergie, cette commune a décidé l'extinction nocturne et la suppression des deux tiers des lampadaires de la commune.

→ Extinction nocturne

MARC PÉRÉ, MAIRE DE L'UNION (31) - 12 500 HABITANT·ES

Pour la mise en place concrète de la bifurcation écologique, le maintien de la biodiversité et contre la pollution lumineuse, cette commune a décidé l'extinction des éclairages publics entre minuit et 6h.

→ Refus ouverture grandes surfaces les nuits et dimanche après-midi

MARC PÉRÉ, MAIRE DE L'UNION (31) - 12 500 HABITANT·ES

Quand elle a été informée de la volonté du groupe Casino d'ouvrir sa grande surface unionaise les nuits et le dimanche après-midi, l'équipe municipale s'y est opposée. Selon le maire Marc Péré, « *C'est un acte de résistance. Nous avons collectivement décidé de nous opposer à ce que nous considérons comme une dérive absurde et inutile de l'acte de consommation. Celui-ci doit préserver le rythme biologique et non céder à une course consumériste absurde. Nous refusons par ailleurs de mettre en péril la quiétude des nuits de nos concitoyens. Enfin, nous défendons là les conditions de travail des salarié·es.* »

De plus, l'équipe municipale a été confortée par une décision de justice : celle-ci a ordonné la fermeture de trois magasins de la même enseigne à Toulouse qui étaient ouverts en dehors des heures classiques.

Le Conseil municipal de L'Union a voté une motion refusant ces ouvertures dominicales et nocturnes et le maire a pris un arrêté interdisant cette ouverture de nuit et du dimanche après-midi. La préfecture a

demandé au maire d'annuler cet arrêté qu'elle considérait irrégulier. Mais, entre-temps, la direction du groupe Casino a cédé à la position de la municipalité et a renoncé à cette ouverture.

Selon le maire Marc Péré, « *nous sommes républicains et nous respectons l'Etat de droit. Mais il convient parfois de s'opposer, de poser un acte de résistance, quitte à être attaqué au Tribunal Administratif, pour que le débat ait lieu* ». Quant à l'argument selon lequel l'ouverture dominicale et nocturne des supermarchés est un vecteur de croissance économique, il répond : « *Nous n'y adhérons pas du tout. La croissance des ventes, non avérée, ne peut justifier un tel dérèglement des rythmes humains. La course au profit est très souvent contraire à l'intérêt humain : dans ce cas précis, c'était manifeste.* »

Des communes engagées pour la condition animale

→ Pigeonniers contraceptifs

AGNÈS GUYOT, CONSEILLÈRE MUNICIPALE D'OPPOSITION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (51) - 43 200 HABITANT·ES

Pour lutter contre l'éradication des pigeons par euthanasie, cette élue d'opposition a réussi à faire admettre le bien-fondé de l'installation de pigeonniers contraceptifs à la majorité qui y était initialement opposée. Depuis, elle a été intégrée à un groupe de travail sur la condition animale.

Des cantines scolaires 100 % bio et local

→ Marché public de la restauration avec cahier des charges écologique : suppression emballages plastiques, 50 % bio, locales, option végé, équilibre alimentaire

PATRICK PROISY, MAIRE DE FACHES-THUMESNIL - 18 500 HABITANT·ES

Après la victoire de la liste de Patrick Proisy aux municipales de Faches-Thumesnil, la ville se déclarait « *en urgence écologique* ». S'en sont suivies des actions concrètes : prime à l'achat de vélos, création de pistes cyclables, plantation avec les habitant·es et les écolier·es de plus de 7 000 arbres.

L'une des actions phares de la mairie passe aussi par les assiettes des enfants dans les cantines. Quand une mairie ou un groupement de mairies dispose d'une cuisine centrale qui prépare les repas pour l'ensemble des écoles, il est plus simple de proposer une nourriture de qualité et contrôlée puisque ce choix dépend directement de la collectivité. Malheureusement, la nouvelle équipe municipale de Faches-Thumesnil s'est heurtée à un écueil : la précédente majorité avait décidé de revendre la cuisine centrale à un privé ! C'est d'autant plus choquant que la mairie avait récupéré le dit bâtiment à l'euro symbolique quelques années plus tôt.

Le précédent marché de restauration se terminant, la seule solution pour la nouvelle équipe était donc d'avoir recours à un prestataire dans le cadre d'un marché public. La municipalité a fait le choix de construire un cahier des charges allant bien au-delà du minimum légal et des objectifs de la loi EGALIM, notamment sur la part du bio, la présence du végétarien et les déchets. L'offre qui a été retenue proposait ainsi plus de 50 % de part de bio, des denrées labellisées ou locales, deux repas végétariens, la suppression des emballages plastiques et une utilisation d'emballages recyclables ou de bac gastro inox.

Ensuite, la ville a mis en place une démarche de contrôle avec la création d'une commission « *menus* » de la cantine présidée par l'adjoint à l'éducation en présence du prestataire et des parents, conviés régulièrement à manger le midi pour partager les repas des enfants.

Enfin, la ville s'est inscrite dans la démarche régionale de labellisation « *territoire bio engagé* », avec des contrôles aléatoires et la fourniture de l'ensemble des preuves d'achat à une association chargée d'établir, sur ces bases, la part du bio dans les assiettes. Faches-Thumesnil a atteint 51,8 % de produits biologiques dans la restauration collective.

Sur l'aspect financier aussi, la ville a fait un choix fort : ne pas faire reposer sur les foyers la hausse budgétaire consécutive à ces choix d'une plus grande qualité dans les cantines. La différence pour la ville est de 150 000 € par an pour un nombre de repas supérieur à 200 000, la ville ayant 12 structures scolaires maternelles et primaires.

→ Ferme maraîchère biologique en régie municipale

MARC PÉRÉ, MAIRE DE L'UNION (31) - 12 500 HABITANT·ES

En 2024, la ville de L'Union près de Toulouse a lancé un projet de ferme maraîchère bio en régie municipale sur l'une des dernières terres agricoles de la commune, permettant de pallier le manque de maraîchers dans les environs.

Sa production sera fléchée vers la cantine scolaire et couvrira 85 % des besoins tout en répondant à un objectif de 100 % bio dans l'assiette des enfants de la commune.

Garantir le droit à l'eau

→ Régie publique de l'eau, tarification différenciée et gratuité premier m³

TONY BERNARD, MAIRE DE CHÂTELDON (63) - 776 HABITANT·ES

L'eau est au sommet de la hiérarchie des communs car elle est vitale et non abondante. En 2005, Châteldon a été pionnière en matière d'accès à l'eau potable en instaurant la gratuité pour les premiers mètres cubes consommés par ses habitant·es (8 litres par personne et par jour en moyenne). La mesure, accompagnée d'une progressivité des tarifs, a permis une réduction de la facture des habitant·es les plus modestes, ainsi qu'une prise de conscience de la rareté de la ressource en eau et une diminution de sa consommation.

C'est donc une mesure à la fois écologique et sociale.

→ Création d'une régie publique de l'eau

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

Dans le cadre de sa délégation comme vice-président de la Métropole de Montpellier, René Revol a repris en gestion publique le service de l'eau potable, auparavant délégué à un opérateur privé. Une régie publique dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Cela signifie qu'aucun dividende n'est versé à des actionnaires : tous les excédents sont réinvestis dans le réseau. Ce choix marque une rupture forte en faveur d'un service public de l'eau, plus transparent et plus démocratique. La régie publique a ensuite été élargie à l'assainissement.

Baisse du prix de l'eau pour les usagers : Après la création de la régie publique, le prix de l'eau a été immédiatement baissé de 10 %. Cette baisse a concerné l'ensemble des abonnés domestiques du territoire. Depuis, le tarif est resté stable, malgré l'inflation et les hausses dans d'autres territoires. Cette décision traduit une volonté de faire de l'eau un bien commun accessible, et non une marchandise. Elle montre que la régie publique est plus efficace économiquement pour les usagers.

Un réseau modernisé contre les fuites : L'un des objectifs prioritaires de la régie publique a été de moderniser les infrastructures pour réduire les pertes d'eau. En deux ans, le taux de fuite est passé de 23 % à 13 % sur les 1 300 km de réseau. Ce résultat est le fruit d'investissements massifs et d'un suivi technique renforcé. La régie a aussi mis en place des outils de détection et de cartographie des réseaux plus performants. Cette amélioration permet de préserver la ressource et de maîtriser les coûts à long terme.

Nouvelle tarification écologique et solidaire : En 2023, une nouvelle grille tarifaire a été mise en place, basée sur les principes de justice sociale et de sobriété. Les 15 premiers m³ d'eau par an et par personne sont désormais gratuits, correspondant aux besoins essentiels. Au-delà, le prix augmente de manière progressive pour inciter à des usages raisonnés. Les familles nombreuses bénéficient d'une adaptation de la tarification selon leur composition. Ce modèle encourage les économies d'eau tout en protégeant les foyers modestes.

Distribution de kits d'économie d'eau et sensibilisation : des kits d'économie d'eau (mousseurs, régulateurs de débit, etc.) sont distribués gratuitement aux habitant·es de la Métropole. Ces équipements permettent de réduire la consommation d'eau sans perte de confort. Des campagnes de sensibilisation accompagnent cette distribution pour expliquer les gestes simples à adopter au quotidien

→ Installation d'équipements individuels réducteurs de débit

SANDRINE DESCAVES, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE SAINT-PIERRE-DES-TRIPIERS (48) - 96 HABITANT·ES

Pour sensibiliser à la sobriété en matière de consommation d'eau et réaliser de belles économies, la commune a organisé un achat d'équipements pour réduire la consommation d'eau dans les domiciles et gîtes des habitant·es. Elle s'est fournie auprès d'une entreprise spécialisée et engagée. La commune a pris en charge 50 % du coût des frais de port inclus. Ceci a incité la communauté de communes à reprendre l'action à son compte pour la déployer sur un territoire bien plus vaste. Les équipements peuvent réduire de 15 à 35 % le volume d'eau consommée.

→ Baisse du prix de l'abonnement à l'eau

**NICOLAS SMILEVITCH, MAIRE DE BRINON-SUR-BEUVRON (58)
-192 HABITANT·ES**

Commune de moins de 200 habitant·es, la gestion de l'eau y est une gestion en régie. Faute de moyens alloués aux collectivités, la gratuité des premiers mètres cubes d'eau n'a pas pu se faire (27000 € de vente d'eau pour financer l'entretien du réseau, le temps passé par l'agent communal, le traitement...) mais en attendant l'adoption d'un budget LFI compatible, le prix de l'abonnement, part fixe qui pèse le plus sur les consommateurs les plus précaires, a été abaissée (34 €/an).

→ Gratuité des premiers mètres cubes et tarification progressive et sociale

**FLORESTAN GROULT, VICE-PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE DE LYON (69) -
1.4 MILLIONS D'HABITANT·ES**

La structure tarifaire de l'eau est la répartition du poids des contributions de chacune et chacun au financement du service. Dans un cadre réglementaire où « l'eau paye l'eau » ce sont exclusivement les usagers qui financent les services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées via la facture d'eau.

Florestan Groult, vice-président de la régie publique de l'eau de la Métropole de Lyon et le groupe métropole insoumise, résiliente et solidaire ont constaté que « *la structure tarifaire de l'eau en vigueur dans la métropole était uniforme, vide de sens ou presque. On payait la même chose pour arroser un jardin, remplir une piscine que pour boire. Alors que 120 000 foyers pouvaient être considérés comme précaires en eau sur notre bassin de vie* »

Or, l'eau est un commun du vivant. En mars 2024, la métropole de Lyon vote donc la gratuité de 12 m³ d'eau essentiels à la vie accompagnée d'une tarification différenciée selon les usages, permettant de prendre conscience de sa rareté et de diminuer les factures des plus précaires. C'est donc une mesure à la fois écologique et sociale. Ce choix est le fruit d'un travail entre les élu·es, des militant·es associatifs et divers collectifs qui en font un exemple de construction démocratique. En 2005, Châteldon, avec son maire insoumis Tony

Bernard, a été pionnière en matière d'accès à l'eau potable ouvrant la voie à la gratuité et à la tarification différenciée dans des communes plus importantes notamment en 2011 à Viry-Chatillon (31 000 habitant·es) avec Gabriel Amard.

Vers des communes zéro déchets

→ Une ressourcerie pour donner seconde vie aux objets

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

Pour diminuer les déchets et lutter contre l'obsolescence programmée, en lien avec l'association La Désencombrerie, la mairie de Grabels a soutenu l'ouverture d'un lieu dédié au réemploi, à la réparation et à la sensibilisation au zéro déchet avec des ateliers citoyens et un village du réemploi. Le village du réemploi, c'est un tiers-lieu qui accueille des associations et coopératives dédiées au réemploi. Ce sont 40 employé·es de l'entreprise à but d'emploi du territoire zéro chômeur qui animeront au quotidien cette structure.

Des communes productives

→ Crédit d'une entreprise à but d'emploi dans le cadre de l'expérimentation TZCLD

**MATHIEU GARABEDIAN, ADJOINT AU MAIRE À VILLEURBANNE
- 165 000 HABITANT·ES**

Depuis 2016, la ville de Villeurbanne s'est lancée dans l'aventure de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée qui repose sur 3 principes-clés : personne n'est inemployable, ce n'est pas le travail qui manque, ni l'argent. Nous revenons sur cette initiative en 4 phases.

Phase 1 : Engagée dans le vote de la 1ère loi, la ville a fait partie des 10 premiers territoires émergents avec le quartier Saint-Jean et la création en 2017 de la première entreprise à but d'emploi (EBE) EmerJean. Les activités, développées à partir des savoir-faire et des qualifications des salarié·es, se regroupent aujourd'hui en différents pôles : Couture et Blanchisserie, Alimentation et agriculture urbaine, Logistique, Atelier vélo, Services aux entreprises locales et aux habitant·es; et bien sûr toutes les fonctions support (administratif, comptabilité, RH, communication) permettant de faire fonctionner l'entreprise.

Phase 2 : En 2019, le comité local de l'emploi, l'instance de pilotage composée d'élu·es locaux, de membres du service public de l'emploi, de syndicats, d'associations et d'entreprises locales, décide la création de 2 nouvelles EBE :

Enjoué, spécialisée dans l'économie circulaire des jeux et jouets

Engagés, plus axée sur la formation et les passerelles avec les entreprises et associations locales.

Avec ces 3 structures, c'est plus de 150 personnes qui ont pu travailler.

Phase 3 : En 2020, quand la deuxième loi d'expérimentation est votée (pour la deuxième fois à l'unanimité à l'Assemblée nationale) et ouvre la possibilité à plus d'une cinquantaine de nouveaux territoires de se créer, la majorité municipale à laquelle participent les élu·es

insoumis·es porte le projet d'un deuxième territoire cette fois sur le quartier des Brosses. Bross'up, petite dernière des EBE villeurbanaises, ouvre ses portes en mai 2023 et accueille ses 15 premières salariées. De nouvelles activités sont imaginées : sauvetage de plantes, couture en tissu recyclé, meubles et objets en palettes, soutien aux personnes âgées du quartier.

Phase 4 : L'expérimentation a été lancée il y a donc maintenant 7 ans et doit se poursuivre jusqu'en 2026. De nombreux sujets restent encore à explorer ou à développer comme notamment le lien avec les structures de l'insertion par l'activité économique ou de l'économie sociale et solidaire mais le principal est déjà là : construire et garantir un véritable droit à l'emploi durable est un objectif politique crédible mais surtout indispensable.

→ Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

La commune est engagée dans l'expérimentation nationale « *Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée* ». Ce dispositif vise à proposer un emploi à chaque personne privée durablement d'activité, à partir de ses compétences et des besoins locaux. L'idée est de financer le dispositif en basculant les allocations sociales vers des activités qui répondent à des besoins d'intérêt général.

L'objectif local est la création ou l'accompagnement de 400 emplois, sur les quartiers des Hauts de Massane et de La Valsière. Depuis deux ans, un comité local pour l'emploi pilote la démarche. La première Entreprise à But d'Emploi, « *Hauts Val & Co.* », a été lancée en 2025.

→ Crédit d'une maison de l'économie sociale et solidaire

FLORENT BUSSY, VICE-PRÉSIDENT DE L'AGGLOMERATION DE DIEPPE-MARITIME, EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, DE L'INSERTION ET DU CONTRAT DE VILLE, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ DE DIEPPE - 30 000 HABITANT·ES

Sur la ville de Dieppe et l'agglomération de Dieppe-Maritime, les élus ont travaillé à l'ouverture d'une Maison de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour l'Agglomération.

L'ESS est une économie différente, où la décision est partagée, les profits limités et réinvestis dans l'entreprise, et l'intérêt général privilégié. Ce sont 2,4 millions de salarié·es et 10 % du PIB en France. Ce sont des entreprises et des associations qui sont au service des valeurs de partage, de collaboration, d'égalité et de solidarité. Elles jouent un rôle majeur, mais trop peu reconnu, dans la préservation des liens sociaux et dans la lutte contre l'exclusion. Elles n'ont attendu personne pour se mobiliser, elles expriment le pouvoir d'agir des citoyens et des citoyennes. Le souhait de l'Agglomération est de les accompagner.

Après avoir créé un réseau des structures, avec des rencontres régulières, après avoir suscité des partenariats entre elles et des coopérations avec des entreprises dites classiques, après avoir organisé un événement annuel, avec la venue en 2021 d'un ancien secrétaire d'État à l'Économie sociale, des animations collectives autour des valeurs de l'ESS, la création d'un tel lieu dédié à l'ESS est devenue un objectif.

C'est chose faite depuis le mois de juin 2024 et cette Maison a été inaugurée le 27 novembre 2024. Elle est financée par l'Agglomération et a reçu le soutien de l'État pour un certain nombre des actions qui y sont menées. Un Pôle Mobilité y a été installé avec une association, mettant des vélos électriques, des scooters et des voiturettes à disposition des structures d'insertion, pour permettre à des personnes en recherche d'emploi d'accéder à des solutions de déplacement. Des porteurs de projets pourront aussi y tester des activités. Il s'agit surtout d'un lieu de ressources pour tous, où chacun pourra trouver de l'information sur l'ESS, créer des partenariats, imaginer et construire des activités communes, des animations à destination des habitants.

En septembre 2024, avec l'équipe en place, ces élu·es ont fait intervenir une association sur le mécénat de compétences et organisé une animation autour du travail de trois boulanger·es innovants du territoire, qui mettent en acte le partage de la richesse, qui utilisent des farines locales et produisent leur levain. Ils ont également fait intervenir l'association Oxfam, qui leur a présenté la fresque des inégalités, laquelle permet de comprendre comment celles-ci sont entretenues à tous les niveaux de la société. Ils construisent une programmation mensuelle, croisant culture, économie et valeurs de l'ESS. Implantée dans un tiers-lieu préexistant, cette Maison a vocation à être un lieu de coopération.

Soutenir et développer l'agriculture biologique et locale

→ Récupération de biens vacants sans maîtres (BVSM) pour l'installation de jeunes agriculteurs

GILBERT LAZAROO, MAIRE DE BIERT (09) - 307 HABITANT·ES

Le Parc Naturel Régional de l'Ariège avait lancé le projet d'installation des maraîchers avec la récupération des biens vacants sans maître (BVSM) en fond de vallées. Dans l'objectif de construire la transition écologique et sociale, ce maire a orienté le projet vers l'installation de tous les jeunes qui cherchent un habitat, de jeunes agriculteurs et artisans et permet ainsi de créer une autre forme de gestion de la forêt.

Défendre le petit commerce face aux géants de la grande distribution

→ Gestion communale du dernier commerce du village Bar Hôtel Restaurant Épicerie multiservices

PASCAL PENETRO, MAIRE DE FOS (31) - 257 HABITANT·ES

Avant les élections municipales de 2020, les villageois devaient faire 12 km en voiture pour acheter une simple baguette de pain. Deux semaines après leur élection, ces élu·es ont repris en gestion municipale le dernier commerce du village. La transformation de ce commerce dont les murs appartenaient déjà à la commune en lieu multi-services au service de la population a permis de revitaliser le village et de renforcer le lien social entre les habitant·es. La gestion se fait en régie publique sous forme de service public industriel et commercial et a permis la création de trois emplois (ETP) ! Ce multi-services sert aussi dorénavant pour la cantine de l'école.

L'école du village comptait 12 élèves en 2020, elle en compte maintenant 27 et a gagné une classe, signe d'une belle dynamique !

→ Crédit d'un tiers-lieu alimentaire dans un quartier populaire

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

La mairie a créé « *La Cantina* », un tiers-lieu alimentaire au cœur du quartier populaire de la ville. Il offre une restauration saine et de qualité avec trois tarifs : un prix plus élevé pour ceux qui veulent soutenir la solidarité, un prix coûtant et un prix réduit pour les personnes aux revenus modestes. Pour poursuivre cette action, l'achat de produits de qualité en vrac est favorisé et des locaux mis à disposition pour des associations locales qui participent à cette activité. La mairie lance ainsi les premiers jalons d'une sécurité sociale alimentaire locale.

→ Lutter contre la précarité alimentaire

MATHIEU GARABEDIAN, ADJOINT AU MAIRE À VILLEURBANNE

- 165 000 HABITANT·ES

Avec des associations, la mairie a participé à l'ouverture d'un tiers lieu alimentaire nommé « *l'Archipel* » avec plusieurs îlots. Le tiers-lieu compte des cuisines ouvertes au public avec du matériel en libre service et un peu de produits secs. Les familles amènent leurs aliments et peuvent cuisiner et manger dans l'optique d'aider les personnes en hôtel ou squats qui ne peuvent pas cuisiner dans leur logement. Il y a également une laverie et de l'accompagnement social de manière complémentaire. L'*Archipel* compte également un restaurant social « *Le Camion du Coeur* » ouvert tous les soirs de la semaine (lundi-vendredi toute l'année) qui organise des distributions alimentaires. Enfin, l'*Archipel* compte un café associatif « *La Cantina* », ouvert à toutes et tous sur le site et qui propose des repas préparés par des personnes hébergées à l'hôtel en dispositif AVAA, le lieu est rapidement devenu un lieu de rencontres pour associations sociales et habitants du quartier.

3. FORTIFIER L'ENTRAIDE

Les élu·es insoumis·es et citoyen·nes veulent participer à construire une société où l'on se repose d'abord sur la force de l'entraide, et non sur l'égoïsme et la division qui détruit la société.. Bien sûr, les communes ne peuvent pas se substituer à l'État pour relever l'école ou l'hôpital public, pour remettre les moyens là où ils ont été retirés. Mais elles peuvent nouer faire vivre de nouvelles solidarité pour fortifier l'entraide. Les élu·es insoumis·es et citoyen·nes y étendent le domaine du commun pour l'éducation, pour la santé, pour le logement, pour la culture, pour l'emploi public. Ils développent le domaine des gratuités communales. Ils y font vivre de nouvelles voies pour faire reculer la pauvreté. Enfin, ils reconnaissent le travail, les qualifications et les revendications des fonctionnaires territoriaux et de leurs représentants.

Adopter un plan communal de lutte contre la pauvreté et la précarité

→ Transformation des aides facultatives du CCAS

**MATHIEU GARABEDIAN, ADJOINT AU MAIRE DE VILLEURBANNE
- 165 000 HABITANT·ES**

A Villeurbanne, sous l'impulsion de Mathieu Garabedian, adjoint chargé de l'action sociale, le choix a été fait de transformer les aides sociales facultatives du CCAS en simplifiant les démarches à la fois pour les bénéficiaires et les agents. Le principe est de sortir d'une logique de contrôle des dépenses des familles pour entrer dans une logique de discussion avec les bénéficiaires, permettant également de faire un tour de leurs droits et d'aider à leur ouverture si besoin.

Concrètement, les critères du CCAS pour aider les familles ont changé en passant du calcul du reste à vivre à la prise en compte principale des revenus des bénéficiaires. Le calcul des revenus est individualisé. Le seuil de pauvreté, établi à 1 200 €, a été choisi pour débloquer les aides. Chaque bénéficiaire obtient une aide globale de

300€ qu'il peut utiliser à sa demande pour rembourser des impayés de loyers ou de charges, financer des soins, de l'aide juridique, obtenir des chèques alimentaires...

Les aides ne concernent pas les familles avec enfants mineurs qui sont pris en charge par le département.

→ **Création d'une épicerie solidaire**

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

Depuis 2014, la mairie de Grabels a créé une épicerie solidaire. Plus de 150 produits de première nécessité, alimentaires ou d'hygiène, y sont proposés à très bas prix. Gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), cette épicerie fonctionne grâce à une équipe de bénévoles. Elle permet de soutenir les familles en difficulté tout en favorisant le lien social et le droit à l'alimentation.

Des guichets d'accueil physique dans les services publics

→ **Délibération municipale pour le droit au non numérique**

**GAËTAN CONSTANT, ADJOINT AU MAIRE DE VILLEURBANNE (69)
- 165 000 HABITANT·ES**

Constatant qu'une partie de la population souffre d'une fracture numérique source d'inégalités, le conseil municipal de Villeurbanne a pris une délibération pour garantir un droit au non numérique à l'ensemble des usagers des services de la ville. Celle-ci implique que chaque service propose une alternative non numérique, reposant notamment sur des guichets physiques en investissant sur l'humain.

→ **Accès aux droits, maisons de justice, journées d'accès au droits, randonnées du droit**

PATRICIA CROSSON - CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE SAINT-PAUL - RÉUNION (97) - 106 200 HABITANT·ES

L'accès au droit et à la justice est un vrai défi aujourd'hui, encore plus complexe dans les Outre-mer, surtout pour les citoyen·nes qui en sont les plus éloignés pour des raisons économiques et sociales.

La commune met en place des maisons de justice qui renseignent, accueillent et orientent plus de 7000 citoyen·nes par an, avec des professionnels (avocats, conciliateurs...), indemnisés par le Conseil départemental d'accès au droit, service déconcentré du ministère de la justice. Des associations tiennent des permanences gratuites (aide juridictionnelle, droits des femmes, écrivains publics...).

La commune met également en place une Journée d'accès aux droits, dont la dernière édition a vu plus de 1000 personnes reçues par les acteurs du droit ou des associations en 5 heures.

Étendre le domaine du commun

→ Gratuité et tarification sociale des concessions funéraires

AURÉLIE GRIES, CONSEILLÈRE MUNICIPALE LYON 7E - 520 000 HABITANT·ES

L'ouverture à la concurrence des pompes funèbres en 1993 a fortement augmenté les tarifs aggravant la vulnérabilité des familles en deuil. La présence d'un opérateur public de pompes funèbres est importante, en ce qu'elle permet de réguler les prix.

La commune a donc mis en place un service public des pompes funèbres avec une tarification sociale progressive sous conditions de ressources pour diminuer les inégalités devant la mort.

Redresser le statut des agents publics

→ Créer des chartes du dialogue social (Adoption du Pacte social de la Ville de Lyon)

AURÉLIE GRIES, CONSEILLÈRE MUNICIPALE LYON 7E - 520 000 HABITANT·ES

Une charte du dialogue social a plusieurs avantages, à la fois pour la commune, mais également pour les agents publics qui y sont employés.

Tout d'abord, il s'agit de reconnaître et de valoriser l'engagement syndical. Un accueil collectif des nouveaux élus sera également organisé dans les différentes instances paritaires de la collectivité. Enfin et surtout, un accompagnement personnalisé sera proposé à tous dès le début et jusqu'à la fin d'un mandat syndical (conseil carrières, formations continues voire certifiantes/diplômantes) afin d'inscrire cette étape dans leur parcours professionnel.

En complément, et dans le respect du cadre réglementaire, les moyens de fonctionnement (locaux, outils informatiques, temps d'activité syndicale...) sont adaptés aux besoins des organisations syndicales et garantis dans la durée.

Par ailleurs, il s'agit d'améliorer le travail des instances de dialogue social. Les instances du dialogue social évoluent fortement suite à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Les Commissions administratives paritaires CAP perdent progressivement des compétences. La Ville garantit sous une forme renouvelée, un dialogue social nourri sur les avancements de grade et les promotions internes.

Le Comité Hygiène et Sécurité et le Comité Technique ont été fusionnés à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022. La collectivité veille néanmoins à ne pas limiter le champ d'action de cette nouvelle instance en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, par exemple en conservant la diversité des commissions thématiques qui existaient au sein du CHSCT.

Enfin, il s'agit de favoriser une concertation beaucoup plus régulière des agents. Les réorganisations de services permettent d'assurer la nécessaire adaptation du service public aux besoins des habitants. Elles doivent aussi permettre autant que possible d'améliorer les conditions de travail des agents municipaux. De la consultation à la concertation, en passant par la possibilité d'accords négociés, les niveaux d'association des agents sont renforcés.

→ Un smic municipal à 1632€ net par le changement de régime indemnitaire qui est à charge des communes

OLIVIER GLÜCK, ADJOINT AUX RESSOURCES HUMAINES À VILLEURBANNE (69) - 165 000 HABITANT·ES

A Villeurbanne, les employé·es de la commune représentent 2 500 agents au service d'une population de 163 000 habitants. Ces personnes gèrent les services publics essentiels du quotidien dans les écoles, les crèches, les piscines mais aussi les équipements culturels comme les bibliothèques ou l'école de musique. Les agents sont aussi dans les EHPAD, à la cuisine centrale publique qui prépare 15 000 repas par jour, à l'entretien des espaces verts, au service état civil ou au CCAS qui accueille les plus précaires. Les policiers municipaux, les médiateurs, sont au contact direct des habitants et les techniciens des ateliers municipaux entretiennent le patrimoine communal. Sans oublier, tous les services ressources (RH, finances, achats, commandes publiques, informatique...). Sans ces personnes qui exercent des métiers très variés, souvent usants, rien ne fonctionnerait. Pourtant, elles sont souvent trop peu reconnues, en situation précaire et insuffisamment rémunérées. Depuis près de 30 ans, la valeur du point d'indice qui sert au calcul du salaire de base des fonctionnaires stagne : elle est de 58 € alors qu'elle serait supérieure à 75 € si elle avait suivi l'inflation, soit une perte de pouvoir d'achat supérieure à 20 % !

Si la valeur du point d'indice des fonctionnaires territoriaux et les grilles salariales sont fixées nationalement, les communes sont libres de fixer la part du régime indemnitaire. Cette part variable, soumise à cotisations sociales, compte pour la retraite et doit être votée par le conseil municipal. Elle représente généralement 10 à 20 % du salaire.

La mairie de Villeurbanne l'a augmentée significativement, notamment pour les bas salaires et les métiers où les femmes sont sur-représentées. Pour les fonctionnaires de catégorie C qui ont le traitement de base le plus faible, un « *salaire socle* » minimum a été mis en place à 1 632 € nets par mois. Cela fait écho à la proposition du programme du Nouveau Front Populaire d'un SMIC à 1 600 € net. Cette mesure concerne près de 60 % des personnels, puisque cette augmentation se répercute mécaniquement sur les agents qui ont plus d'ancienneté et sur les salaires les plus élevés de la catégorie B.

Ce choix politique fort permet d'agir sur le pouvoir d'achat des agents municipaux, de reconnaître leur investissement au service de l'intérêt général et d'améliorer l'attractivité de la fonction publique territoriale. Enfin, il réduit les écarts de salaire entre les femmes et les hommes car ce sont les métiers féminisés qui bénéficient de l'augmentation la plus importante.

→ Déprécarisation du personnel municipal

LAURENT ALEXANDRE, CONSEILLER MUNICIPAL D'AUBIN (12)

- 3 800 HABITANT·ES

Lorsqu'ils sont arrivés en responsabilité à la mairie en 2020, les nouveaux·elles élu·es se sont rendu compte que tous les personnels du CCAS et les agents de ménage étaient en CDD, exception faite de la directrice. Cela représentait 20 à 25 personnes avec des contrats très précaires. Certaines personnes subissaient des facteurs supplémentaires de précarité : elles étaient tenues de conduire les personnes âgées faire les courses et devaient prendre une assurance complémentaire à leur charge pour leurs véhicules personnels. Il n'y avait pas de tenue de travail mis à disposition par la mairie.

La nouvelle municipalité a pris la décision que ces agents, sur la base du volontariat, soient embauchés avec le statut de fonctionnaire territorial et deviennent titulaires suite à une stagiairisation. Le statut de fonctionnaire est en effet plus protecteur et permet aux agents une visibilité sur leur déroulement de carrière mais aussi pour obtenir un logement ou un prêt. « *Nous les avons aussi incités à faire des formations complémentaires pour reconnaître leurs qualifications*

et augmenter leurs salaires. L'assurance des véhicules personnels utilisés sur le temps de travail est maintenant prise en charge par la mairie, ainsi que l'achat de blouses et chaussures de travail ».

→ Indemnisation des agents en cas d'arrêts maladie

IRÈNE LEBEAU, MAIRE DE DOURBIES (30) - 157 HABITANT·ES

La Loi de Finances pour 2025 imposée par 49-3 a modifié les règles de rémunération des agents publics, dont les agents territoriaux, placés en arrêt maladie. Ils sont, depuis le 1er mars 2025, indemnisés à hauteur de 90 % et non plus 100 % lors des 3 premiers mois.

Sous l'impulsion de sa maire Irène Lebeau, le conseil municipal de la commune cévenole de Dourbies, a pris une délibération pour continuer à prendre en charge le traitement des agents en arrêt maladie à 100 %, à charge de la collectivité et demander au gouvernement de renoncer à la mise en place de cette mesure.

Cette décision municipale se fonde sur les considérants suivants :

cette mesure gouvernementale est censée répondre à « *l'absentéisme* », en sous-entendant que les arrêts maladie seraient des « *congés de complaisance* », ce qui est un manque de reconnaissance de l'engagement réel des agents ;

elle touche un public déjà pénalisé par des grilles indiciaires écrasées ;

elle s'ajoute au jour de carence et va amputer le traitement des agents déjà atteints par la maladie : c'est une double peine ;

elle peut pousser des agents à venir au travail en étant malade, ce qui présente un risque pour les autres agents et les usagers ;

elle a été contestée par tous les syndicats de la fonction publique ;

elle a été contestée par le représentant des employeurs territoriaux et vient à l'encontre du principe de libre administration des communes

Garantir le droit à un logement digne

→ Lutte contre le sans-abrisme

MATHIEU GARABEDIAN ADJOINT AU MAIRE À VILLEURBANNE

- 165 000 HABITANT·ES

À Villeurbanne sous l'impulsion de Mathieu Garabedian, adjoint chargé de l'action sociale, la commune a mis en place un service dédié au suivi des situations de sans-abrisme en lien avec les partenaires institutionnels. Ce service organise une veille sur le sans-abrisme avec des diagnostics sociaux et propose des solutions pour limiter les risques. Concrètement les équipes réalisent des visites de terrain, font un listing des situations, orientent les personnes vers les dispositifs adaptés, rédigent les outils d'information pour les personnes sans abri ou pour les professionnels. Ils coordonnent des acteurs de terrain et acteurs institutionnels de façon régulière.

La commune cherche également à réduire les risques par des actions externes sur les lieux de squats comme la mise en place d'accès à l'eau sanitaire et potable, l'accompagnement au droit à la santé et l'accès aux droits, la mise en place de collecte de déchets. Elle intervient également dans la prévention et la protection de l'enfance en luttant contre les actions mafieuses et de trafic humain infantile.

Défendre et développer le logement public et social

→ Encadrer les loyers et faire avancer la mixité sociale

MARIE QUINTON, ADJOINTE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE À TOURS

- 139 000 HABITANT·ES

L'urbanisme et l'aménagement sont des leviers importants des politiques publiques communales. Les communes sont le premier échelon de la construction et donc de l'accès à un logement décent. Nos élu·es s'engagent à rendre possible l'augmentation de la part de logement public, à pratiquer l'encadrement des loyers et développer l'accession à la propriété non spéculative, via notamment les offices fonciers solidaires et l'habitat coopératif et à user pleinement de leur droit de préemption.

Face à une crise du logement nationale qui touche durement le département d'Indre-et-Loire, où la demande se fait de plus en plus pressante, et pour compenser le durcissement d'accès au parc privé locatif, Marie Quinton, adjointe en charge du logement et présidente du bailleur social Ligeris dont la ville de Tours est la principale actionnaire, souhaite une répartition à part égale de logements sociaux et de logements non conventionnés. Cette mesure permet de faire rentrer le logement social dans une logique de mixité, et ne pas faire comme certaines années où les populations précaires étaient parquées dans des zones définies. Les foyers qui ne sont pas éligibles à un logement social, qui sont une minorité dans la métropole de Tours, pourront ainsi aussi bénéficier de ces nouvelles résidences.

Ainsi, 1000 nouveaux logements sont prévus d'ici 10 ans, contre 360 initialement planifiés. 270 millions d'euros ont été dédiés à la maintenance et à la réhabilitation du patrimoine existant pour améliorer l'efficacité énergétique et viser la neutralité carbone tout en renforçant le patrimoine végétal pour adapter la ville aux effets du changement climatique.

Ce plan de développement a aussi été pensé pour limiter l'imperméabilisation de zones non bâties. La première livraison au premier trimestre 2025 a vu un quart des logements pour des ménages aux revenus très modestes, un quart pour de l'habitat inclusif porté par l'Association des paralysé·es de France, un quart pour des locataires modestes qui n'ont pas le droit au logement social mais qui n'arrivent pas à accéder au logement privé et enfin un quart de logements en accession à la propriété.

Des écoles où il fait bon apprendre

→ Un Conseil de vie périscolaire

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

Ce conseil réunit parents, enseignant·es, élu·es, et agents municipaux pour améliorer le quotidien des enfants. Il traite des sujets liés à la cantine, aux activités périscolaires, aux rythmes et aux grands projets scolaires. Il favorise un dialogue régulier sur les besoins des familles. Il permet aussi d'ajuster les dispositifs en fonction des retours du terrain. Ce format souple est un levier d'amélioration continue du service public éducatif.

→ Tarification solidaire de la cantine et des services périscolaires

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

Les tarifs de la cantine, du périscolaire et du centre de loisirs ont baissé pour 75 % des familles. Le repas est facturé 0,50€ pour les familles aux revenus les plus modestes, soit 27 % des usagers. Les familles en tranche 2 paient 1€, représentant 26 % des enfants scolarisés. Cette mesure vise à garantir l'accès à des repas de qualité pour tous les enfants.

→ Réhabilitation thermique exemplaire d'une école élémentaire

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

L'école élémentaire Joseph Delteil à Grabels a fait l'objet d'une rénovation énergétique ambitieuse. C'est le premier bâtiment public en bois-paille, labellisé Bâtiment Durable Occitanie (niveau or). La structure, les matériaux, l'aménagement et les usages ont été repensés pour répondre aux défis climatiques. Elle incarne un projet pilote en matière de résilience et de bifurcation écologique.

→ Cantine à un euro

LAURENT ALEXANDRE, CONSEILLER MUNICIPALE D'AUBIN (34)

- 3 800 HABITANT·ES

Suite à la victoire de la liste conduite par Laurent Alexandre lors des élections municipales de 2020, la première décision a été la mise en place de la cantine à 1 euro pour tous les enfants de la commune. Les nouveaux élu·es faisaient en effet le constat que certains enfants ne mangeaient pas à leur faim et de manière équilibrée quotidiennement. L'adjoint chargé des finances, Alain Zarate, a regardé s'il valait mieux instaurer des tarifs par tranches du quotient familial ou un tarif pour tous à 1 euro.

En plein contexte Covid-19, travailler selon le quotient familial aurait nécessité de faire venir les familles en mairie pour les dossiers administratifs, ce qui était complexe avec les règles sanitaires. C'est donc le choix de la facilité et de l'universalité qui a été fait. Le résultat a été qu'à 1 euro pour tous, de nombreuses familles supplémentaires ont inscrit leurs enfants à la cantine. Pour le maire de la commune en 2020 (Laurent Alexandre a ensuite été élu député LFI en 2022), « *c'était le signe que notre objectif était atteint* ». De plus, les enfants étaient dorénavant inscrits à l'année alors qu'auparavant, les parents devaient inscrire les enfants à la cantine semaine après semaine.

Bien sûr, cette décision avait un coût pour le budget municipal. Il a été en grande partie compensé par des économies sur l'éclairage public, permises notamment par l'installation d'éclairage à LED sur la voie publique et dans les équipements municipaux. La facture de la consommation électrique a été fortement réduite et l'économie budgétaire fléchée sur les cantines.

De plus, la municipalité a mis en place des petits déjeuners gratuits pour les maternelles, en circuits courts et bio, en partenariat avec le boulanger du village, des producteurs de fruits ainsi que des laitages.

Faciliter l'accès aux soins, développer la prévention

→ Crédit d'un centre de santé municipal

PIERRE GILIBERT, MAIRE ADJOINT DE BONS-EN-CHABLAIS (74)

- 6 100 HABITANT·ES

Si un sujet revient souvent dans l'actualité c'est bien celui de la santé et plus précisément celui des déserts médicaux. Si le sujet commence à se répandre partout en France, même dans les zones dites « *urbaines* », c'est historiquement dans les zones dites « *rurales* » (communes peu denses et très peu denses) que le phénomène a d'abord frappé.

Il y a 5 ans, il ne restait qu'un médecin généraliste et un dentiste dans cette ville de 6 000 habitants. La commune manquait également de sage-femmes et de médecins spécialistes. En Haute-Savoie sont créées des maisons de santé libérales mais beaucoup peinent à attirer de nouveaux médecins.

La nouvelle équipe municipale a multiplié les contacts (ARS, collectivités...) et s'est appuyée sur un groupe de citoyen·nes qui milite pour la création de centres de santé. Un contact est pris avec La fabrique des centres de santé qui sera choisie pour accompagner la collectivité dans les étapes de la création du centre de santé des Bonsois.

Le diagnostic santé fait état de la problématique du médecin traitant, ainsi que des besoins de soins primaires des segments âgés de la population, des malades chroniques, de la nécessité de structurer les parcours de soins primaires et de la volonté des acteurs sociaux et sanitaires de prioriser la prévention de l'enfant et de l'adolescent.

Un diagnostic a été établi pour identifier les besoins (médecins traitants et soins primaires des segments âgés de la population et des maladies chroniques) et structurer un centre de santé communal avec des praticiens salariés. Il est composé de trois médecins et un pédiatre mais est appelé à continuer à se développer.

L'exemple de Bons-en-Chablais comme celui d'autres collectivités locales nous montre qu'avec de la détermination et une volonté politique, nos élu.es locaux sont capables d'avoir des réponses concrètes qui améliorent le quotidien et remettent la santé au cœur de la gestion publique.

→ Mise en place d'une mutuelle communale

PIERRE HACHIN, MAIRE DE MARVAL (87) - 500 HABITANT·ES

Pour assurer l'accès aux soins pour tous.tes, cette commune a mis en place un partenariat avec l'association « *La Mutuelle de mon village* » et permet aux habitant·es d'accéder à une complémentaire santé plus accessible que les offres du marché.

Prendre soin de l'enfance

→ Vers la gratuité de l'éducation

VIANNEY ORJEBIN, ADJOINT AU MAIRE DE FONTENAY-SOUS-BOIS (94)

- 53 000 HABITANT·ES

Pour Vianney Orjebin, adjoint à l'éducation à Fontenay-sous-Bois, « *la gratuité n'est pas un coût, c'est un principe de progrès social quand elle permet de répondre aux besoins élémentaires de chacun* ». « *Elle permet aussi de sortir un service de la marchandisation en le ramenant à l'état de bien commun* ».

Dans un souci d'égalité, la commune développe la gratuité dans le secteur de l'enfance :

- les fournitures scolaires : la liste a été travaillée avec l'Education nationale, niveau par niveau, afin de répondre aux besoins des enseignants, cartable, trousse complète... Chaque famille peut se les procurer lors des « *rendez-vous de la rentrée* » où elles peuvent aussi rencontrer les services et partenaires éducatifs de la ville. En fin de CE1, un dictionnaire est également offert à chaque enfant, et pour tous les niveaux, chaque année, un livre choisi par la classe;
- les classes de découvertes : chaque année, 500 enfants partent avec leur enseignant volontaire à la campagne, à la mer ou à la montagne. classes transplantées (500 élèves par an partent en classe découverte), ludothèque, accueil périscolaire du matin et petit déjeuner ;
- en matière de cantine, l'objectif est la gratuité. Pour l'instant, elle est gratuite pour les quotients 1 et 2, c'est-à-dire pour plus de 30 % des familles. Les repassent à 70 % en biodont 20 % du local grâce à une cuisine centrale en régie publique qui travaille avec des producteurs locaux ;
- les activités périscolaires sont également gratuites, comme les 4 ludothèques.

→ Méthode d'attribution des places en crèches

**CLAUDINE CHAPRON VICE-PRÉSIDENTE DU SIVU « PETITE ENFANCE »
DE CENON-LORMONT, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE CENON (33)
- 27 000 HABITANT·ES**

Depuis le 1er janvier 2025 le nouveau service public de la petite enfance (SPPE) rend les communes et/ou intercommunalités « autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant », en vertu de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.

Ces communes ont mis en place un Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) - Petite Enfance. Ce SIVU gère les 14 structures dédiées à la petite enfance des communes de Cenon et Lormont avec notamment 130 agents, un lieu d'accueil enfants parents, un SAF (service d'accueil familial) et des crèches pour une aire urbaine d'un peu plus de 50 000 personnes. Le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) est un lieu d'écoute et de parole, dédié aux rencontres, aux échanges et aux jeux. L'espace est gratuit, anonyme, sans inscription. Il est ouvert aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte responsable. Il permet aux parents et aux futurs parents de poser des questions, d'aborder des thèmes liés à leur enfant et à leur rôle de parent, d'échanger aussi bien avec d'autres parents qu'avec des accueillants formés à l'écoute.

Ces élus ont également transformé des jardins d'éveil en petite crèche avec 120 places et établi des multi-critères d'attribution pour les places en crèche et en service d'accueil familial pour plus d'équité entre les citoyen·nes demandant une place pour leur enfant.

Il a été possible de rendre totalement anonyme les dossiers auprès du RPE et devant la commission d'attribution. Les attributions ont lieu par tranches d'âge et en fonction de la situation par exemple monoparentale, monoparentale avec emploi, handicaps... Il y a plusieurs items qui donnent un nombre de points. Avant 2020 les places étaient essentiellement tournées vers les familles monoparentales sans emploi. Aujourd'hui, des points sont également attribués aux parents qui travaillent pour favoriser la mixité sociale.

→ Création d'établissements d'accueil des jeunes enfants, augmentation des capacités d'accueil, revalorisation des salaires...

AURÉLIE GRIES, CONSEILLÈRE MUNICIPALE LYON 7E - 520 000 HABITANT·ES

Première préoccupation et attente de la population en France à l'égard des politiques familiales, le secteur de la petite enfance est en grande souffrance sur l'ensemble du territoire.

Pendant des années, sous Gérard Collomb, la politique lyonnaise a fermé les yeux sur les besoins quotidiens de service public des familles au profit notamment de l'attractivité compétitive de Lyon. C'est le cas dans le 7e arrondissement où Aurélie Gries est élue, où règnent le manque de personnel, les incidents et problématiques dans le secteur.

Les élu·es ont donc investi massivement en créant 5 établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) supplémentaires. Ils ont choisi d'augmenter la capacité d'un EAJE municipal et de créer 2 Relais Petite Enfance afin que les parents puissent trouver une réponse adaptée à leurs besoins. Les élus ont, dans le cadre du pacte social de la ville de Lyon, revalorisé les salaires des éducatrices de jeunes enfants et des auxiliaires de puéricultures travaillant dans les établissements municipaux. Ils ont décidé de maintenir les conditions de travail actuelles à la Ville, c'est-à-dire en préservant le taux d'encadrement, malgré la mise en place de la loi d'accélération et simplification de l'action publique. Toutes ces mesures témoignent du fort soutien des élu·es!

Mais la collectivité ne pourra pas pallier indéfiniment les manquements et contraintes de l'État. Les élu·es ont donc mené ces actions afin de sensibiliser le grand public. Ils ont développé des ateliers des lois sur la thématique de la petite enfance, avec le pôle Ateliers des lois et délibérations de la France insoumise et William Martinet, ancien député LFI engagé pour l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur les crèches privées.

→ Egalité d'accès aux loisirs

**MATHIEU GARABEDIAN, ADJOINT AU MAIRE À VILLEURBANNE (69)
- 165 000 HABITANT·ES**

Pour lutter contre la sous représentation des classes populaires dans les offres de loisirs de la ville, la commune a entrepris un plan d'actions sur plusieurs années pour évaluer les améliorations pertinentes et augmenter l'accès aux loisirs des classes populaires.

Après un ciblage et un recensement des familles les plus précaires de Villeurbanne grâce à des critères objectifs (Quotient familial cantine scolaire, PRE : projet de réussite éducative, familles au CCAS...), les équipes municipales les ont contactées pour leur proposer une inscription directe au dispositif, cela leur a également permis de travailler sur la communication des informations par la ville (année 1).

Dès l'année 2 du dispositif, les familles appelées ont pu bénéficier de places réservées pour garantir leur possibilité d'inscription. La 3e année, les familles ont pu bénéficier de la simplification des démarches administratives et assurantielles (assurance responsabilité civile payée par le CCAS pour les familles en situation de rue). Ce dispositif a conduit à la mise en place d'un reste à charge zéro pour les familles sur une partie de l'offre municipale de loisirs (année 4) puis d'un reste à charge zéro pour les familles sur l'ensemble de l'offre municipale de loisirs (année 5).

Prendre soin de nos aînés et bien vieillir

→ Une réponse globale aux défis du vieillissement

MARIE QUINTON, ADJOINTE AU MAIRE DE TOURS EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE - 139 000 HABITANT·ES

Sous l'impulsion de Marie Quinton, cette commune a mis en place plusieurs mesures pour mieux accompagner les personnes âgées. Un travail avec le bailleur social a été mis en place pour aider les aîné·es à domicile.

Désormais, les aîné·es ont accès à un numéro unique auprès du bailleur, à l'aide d'une conseillère en économie sociale et familiale disponible pour toutes les démarches administratives, à un service gratuit de petits travaux à domicile (monter une étagère, rideaux, stores, changer une ampoule...) avec des associations locales et le Territoire zéro chômeurs de longue durée, à des mesures de formation et de sensibilisation gratuites (zéro non recours, numérique, consommation d'énergie, adaptation du logement...), à des appels et visites à domicile si les personnes âgées vivent seules (avec des appels vigilance canicule), à une enveloppe de travaux pour les adaptations du logement avec reste à charge calculé selon les ressources et une gratuité pour les personnes sous le seuil de pauvreté.

La municipalité a également mis en place des actions de gestion urbaine et sociale de proximité en quartier populaire avec par exemple l'installation d' agrès sportifs adaptés à la perte de mobilités et permettant une rééducation douce dans l'espace public, conçus avec des personnes âgées et PMR.

Enfin, des actions pour favoriser le lien intergénérationnel sont instaurées, dans les résidences seniors en ouvrant l'accès aux logements à des étudiant·es à prix faible en échange d'un investissement dans la résidence auprès des personnes âgées.

→ Construction d'un EHPAD géré par une mutuelle

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

Là où d'autres font le choix de maisons de retraites privées, la mairie de Grabels a construit un EHPAD de 66 places avec une unité Alzheimer. L'EHPAD est gérée par une mutuelle. Installé au cœur du village, il entretient des relations étroites avec la municipalité, les services sociaux, les associations et les écoles. Un contexte qui n'isole pas les personnes âgées mais les intègre à la vie locale.

Assurer le droit à la sûreté

→ Refuser l'armement par armes létale de la police municipale

PATRICK PROISY, MAIRE DE FACHES-THUMESNIL (69) - 18 500 HABITANT·ES

Considérant que pour assurer la tranquillité publique et la sûreté des habitant·es, il est nécessaire de déployer une présence humaine de proximité, le maire insoumis a doublé les effectifs de police municipale et d'agents d'ASVP (agent de surveillance de la voie publique). Ils assurent les missions traditionnelles d'une police municipale : îlotage, rappel de la réglementation pour assurer l'ordre public (tranquillité, salubrité...), gestion des stationnements et du trafic, sécuriser les sorties d'école... Ces missions sont différentes de celles de la police judiciaire qui elle assure la sécurité et la lutte contre les infractions plus graves (trafic de stupéfiant...) dans le cadre de la mission régaliennne de l'Etat.

Les policiers municipaux ne disposent pas d'armes létale car leurs missions ne le nécessitent pas. Ils disposent d'une gazeuse et d'un tonfa et participent à des entraînements de gestes techniques professionnels d'intervention afin de leur permettre de gérer des situations de crise.

Des investissements ont été réalisés afin de leur fournir du matériel adéquat et de qualité : véhicule, vélo électrique, gilet pare-balles...

D'autres mesures ont été prises pour assurer la tranquillité, la salubrité et la sûreté publiques : des arrêtés interdisant l'ouverture des commerces jusque tard dans la nuit ont été pris, une brigade verte a été créée afin d'intervenir face aux dépôts sauvages et les pollutions, limitation de la vitesse à 30 km sur l'ensemble de la ville ce qui a diminué l'accidentalité et les dommages, distribution gratuite de cannes de volants aux habitants pour lutter contre les vols, aménagement de la voirie pour limiter la vitesse...

Les résultats démontrent que cette politique a été efficace. Entre 2018 et 2024, baisse des cambriolages, des vols avec violence sans arme à feu, des coups et blessures volontaires, des vols de voitures...

→ Combattre l'extrême droite au quotidien

YOHAN SALES SALADA, CONSEILLER MUNICIPAL DE PIERREFITTE-SUR-SEINE ; SAINT-DENIS (93) - 33 700 HABITANT·ES

Les élu.es insoumis.es sont des vigies républicaines au service de leur concitoyen·nes. Cet élu municipal a alerté son conseil municipal sur les dérives de la police municipale. Deux policiers municipaux ont été aperçus arborant des insignes d'extrême droite. Yohan Sales a été poursuivi pour avoir lancé l'alerte.

4. CONSTRUIRE LA NOUVELLE FRANCE

Nos élu·es sont déjà sur tous les fronts des combats sociaux. Nos communes de demain seront résolument et activement antiracistes, féministes, inclusives. Nos élu·es s'engagent à créer des observatoires communaux ou intercommunaux des discriminations, en collaboration avec les associations et les habitant·es, pour mener des opérations de testing et former l'ensemble des agents de la collectivité sur ces enjeux. La commune à majorité insoumise se constituera partie civile des plaintes des victimes de racisme, sexismes et LGBTIphobie. Nos élus sont également des militant·es pour des communes engagées pour la paix et contre le génocide à Gaza.

Combattre le racisme

→ Observatoire des discriminations

**AGATHE FORT, ADJOINTE AU MAIRE DE VILLEURBANNE (69)
- 165 000 HABITANT·ES**

L'Observatoire villeurbannais recense les situations de discriminations (âge, genre, non genré, origines...), traitées par le réseau de vigilance villeurbannais en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination et par les permanences juridiques du Défenseur des droits et du DAL. L'objectif est de centraliser des données afin de les analyser, d'identifier les causes et de mettre en œuvre des actions transversales sur ces questions à travers l'ensemble des compétences de la collectivité.

Combatte le sexism et les LGBTIphobies

→ Plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

**LAURA PFISTER, ADJOINTE AU MAIRE DE GRENOBLE (38)
- 160 000 HABITANT·ES**

Plus de 80 clubs sportifs ont été formés et d'autres le seront. L'enjeu est de favoriser un environnement sportif inclusif, respectueux et sécurisé pour tou·tes, mais aussi de concourir à la protection de l'enfance et des personnes les plus touchées par ces violences.

La commune souhaite faire prendre conscience aux acteurs de leur rôle dans l'accueil et l'accompagnement de la parole des victimes et être une vigie dans la prise de conscience collective des VSS dans le sport en mettant en place une campagne de communication : stop aux violences sexuelles dans le sport avec la participation des clubs pro de la ville.

Le plan de lutte permet aussi de communiquer les dispositifs existants de récolte de la parole des victimes avec un affichage dans chaque bâtiment sportif communal des numéros, mails pour cela et de former les acteurs sportifs à la question des VSS : clubs sportifs financés par la ville, agents de la collectivité au service des sports.

→ Créeer des autorisations spéciales d'absence en faveur de l'égalité (Adoption du Pacte social de la Ville de Lyon)

**AURÉLIE GRIES, CONSEILLÈRE MUNICIPALE LYON 7E
- 520 000 HABITANT·ES**

Ces élu·es proposent de créer des autorisations spéciales d'absence en faveur de l'égalité. Pour mieux accompagner les agentes municipales dans les événements de la vie, ils souhaitent aligner la durée du congé paternité sur la durée du congé maternité, afin que les pères puissent prendre toute leur place dans les premières semaines d'accueil de l'enfant; proposer une autorisation d'absence pour règles douloureuses; pour des interruptions de grossesse, volontaire naturelle ou médicale; pour examens médicaux dans le cadre d'une procréation médicale assistée (PMA).

Construire des communes accessibles

→ **Création d'une commission accessibilité**

RENÉ REVOL, MAIRE DE GRABELS (34) - 9 000 HABITANT·ES

Grabels a créé une commission accessibilité composée des élu·es, de personnes en situation de handicap, des associations et des professionnels de santé. Elle organise une journée annuelle dédiée au handicap pour sensibiliser à la diversité des situations. La commune a aussi lancé une cartographie de l'accessibilité. Le CCAS aide à la constitution des dossiers concernant les personnes en situation de handicap. Elle a ouvert la première aire de jeux inclusive du département, adaptée aux enfants en situation de handicap.

Émanciper par la culture

→ Gratuité de la médiathèque communale

PATRICK PROISY, MAIRE DE FACHES-THUMESNIL (59) - 18 500 HABITANT·ES

Avec l'élection de Patrick Proisy comme maire, la médiathèque de Faches-Thumesnil est devenue gratuite pour l'ensemble des personnes qui s'y présentent, y compris extérieures à la commune.

Les recettes issues des abonnements étaient faibles, autour de 5 000 €. La suppression des abonnements a entraîné cette légère rentrée d'argent en moins mais la ville a également économisé l'encaissement par la régie municipale et le temps de traitement des abonnements pour les agents.

Les conséquences de ce choix sont d'abord une plus grande fréquentation de la médiathèque mais aussi une amélioration des prestations car les équipes peuvent se concentrer sur leur cœur de métier : la médiation culturelle, une politique volontaire avec de nombreuses animations pour faire découvrir et partager la lecture.

→ Défendre l'accès à la culture

AGATHE ROBY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE D'OPPOSITION DE TOULOUSE (31) - 820 000 HABITANT·ES

Ces élu·es d'opposition se sont mobilisés pour faire annuler le projet du maire de Toulouse de diminuer l'accès aux musées : étaient prévus 30 % d'augmentation du prix d'entrée, un tarif réduit uniquement pour les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (les étudiant·es, les personnes sans emploi ne peuvent pas en bénéficier) et surtout la mairie a supprimé en catimini la gratuité le premier dimanche du mois la moitié de l'année et la gratuité étudiante. Un scandale quand on sait que le pouvoir de vivre est une préoccupation centrale.

Comment pouvoir avoir accès à la culture si elle devient hors de prix ? Pendant un an, de conseils en conseils, les élu·es insoumis·es ont alerté, ce sont des familles et des pans entiers de la population qui ne peuvent se permettre de venir que ce jour-là. À force d'insister, la presse s'est saisie du sujet et a provoqué un mécontentement dans l'opinion publique. J-L Moudenc a été obligé de reculer. Les élu·es

insoumis·es veulent aller plus loin en demandant la baisse des prix d'entrée, le retour de la gratuité pour les étudiants et les personnes en recherche d'emploi. Aujourd'hui acteurs et actrices de la culture se mobilisent, à Toulouse comme ailleurs, et les élu·es et les militant·es seront à leurs côtés pour que la culture ne soit pas la grande sacrifiée sur l'autel de l'austérité de Macron et Bayrou.

Encourager la vie associative

→Conseil de la vie associative

AURÉLIE GRIES, ADJOINTE AU MAIRE DE LYON 7E (69)

- 520 000 HABITANT·ES

Pour développer le lien avec les associations, le conseil de la vie associative et locale est un espace d'exercice de la démocratie pour les acteurs locaux. Il permet de mieux faire connaître les acteurs associatifs de la commune à la fois entre eux mais aussi par le public et la municipalité. Il favorise la dynamique et la solidarité inter-associative en encourageant les démarches de partage, de coopération, de co-construction, voire de mutualisation, sur des projets rassemblant les énergies des acteurs locaux.

Le Conseil promeut le fait associatif, la place de la vie associative dans la cité en rendant lisibles les problématiques et les atouts des acteurs locaux et il permet l'interpellation officielle des élu.es locaux.ales en conseil d'arrondissement à travers des saisines, questions ou vœux.

Faire confiance à la jeunesse

→ Conseil de l'assemblée des jeunes citoyennes et citoyens

**MAXENCE BRAND, CONSEILLER DÉLÉGUÉ À LA JEUNESSE DE TOURS (37)
- 139 000 ABITANTS**

À l'heure de l'urgence sociale et écologique, la parole des jeunes générations, qui auront à affronter des crises majeures, ne peut être ignorée, reléguée à d'obscures formations du SNU ou limitée à quelques temps forts de la vie locale. Portée par Maxence Brand, élu LFI à tout juste 18 ans et nommé, conseiller délégué à la jeunesse, la réforme du Conseil Municipal des Jeunes de Tours, devenu Assemblée des Jeunes Citoyennes et Citoyens (AJC), est un exemple de cette possibilité d'impliquer réellement la jeunesse dans la démocratie locale.

De la campagne électorale aux débuts du mandat, de micro-trottoirs en formations sur la démocratie directe, de débats sur les votes des élu·es en réflexions communes sur des sujets comme les discriminations, est née la conviction qu'il manquait une instance locale. C'est ainsi qu'il a été décidé de proposer à des jeunes majeurs investis dans le dialogue avec les élu·es de plancher sur la réforme du CMJ (Conseil municipal de la jeunesse). Durant un semestre, des temps de travail pour définir cette nouvelle assemblée ont regroupé les collégiens du CMJ, les jeunes du DST (Dialogue Structuré Territorial), des associations, des représentants de syndicats lycéens, des techniciens et des élus.

Ce travail a abouti à une délibération rédigée conjointement avec les jeunes investis et votée en décembre 2020. Elle induit de nombreuses modifications. L'âge des participants évolue : de 13 à 18 ans révolus. Leur nombre est modifié : l'instance compte désormais 60 places, dont 16 réservées à des jeunes étudiant·es ou habitant·es en quartier populaire. Les membres de l'AJC ne sont plus élu·es, mais candidat·es sur la base du volontariat. Un tirage au sort est prévu, prenant en compte la parité et les places réservées pour les jeunes des quartiers populaires.

Cette instance a un pouvoir d'auto-saisine sur tous les sujets municipaux et le conseil municipal a, auprès d'elle, un devoir d'information sur l'ordre du jour des conseils et tous les sujets structurants concernant la Jeunesse et la démocratie. Les jeunes membres ont d'ores et déjà pu sélectionner les sujets les intéressant, notamment la lutte contre le harcèlement, la santé mentale, l'environnement, le social et le sport, ils ont également décidé de proposer un projet pour le budget participatif de la ville.

Des communes refuges pour les exilé·es

→ Vœux pour l'application du droit universel à l'hébergement d'urgence et la mise en place de parrainage républicain

**AGATHE ROBY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE TOULOUSE (31)
- 820 000 HABITANT·ES**

Au sein du conseil municipal de Toulouse, la France insoumise lutte contre des discours de plus en plus décomplexés et porte un discours de solidarité et d'humanisme. Comme partout, plusieurs familles se sont retrouvées à la rue en plein hiver, par des températures négatives. Le 115 saturé ne prend plus les appels et les cas de familles à la rue se sont multipliés. Une situation qu'avait anticipée Agathe Roby dès la rentrée, en interpellant la mairie afin que des locaux soient mis à disposition pour abriter ces familles. Elle demandait à la mairie de Toulouse de prendre part au recours à l'encontre de l'État pour qu'il prenne enfin ses responsabilités et de mettre les acteurs autour de la table, associations, mairie, conseil départemental et préfecture afin que des solutions soient trouvées. Aucune réponse. Mais un·e élu·e insoumis·es ne baisse pas les bras à cette étape!

L'hiver arrivant, et faute de solution d'hébergement mise en œuvre par la Préfecture, la solidarité s'est mise en place. Le dernier recours face à l'inaction du maire et du préfet fut l'occupation des écoles la nuit, afin de mettre à l'abri les familles. Agathe Roby, et plusieurs élu·es et député·es LFI se sont déplacé·es pour accompagner et soutenir ces initiatives. Face au mouvement de solidarité, des premières familles ont pu être logées. Au sein du conseil municipal, Agathe Roby a mis le maire de Toulouse face à son inaction en déposant un vœu pour l'application du droit universel à l'hébergement d'urgence et la mise en place d'un parrainage républicain.

→ Parrainages républicains pour les sans-papiers

**MATHIEU GARABEDIAN, ADJOINT AU MAIRE À VILLEURBANNE (69)
- 165 000 HABITANT·ES**

À la recherche d'un outil de promotion de droits humains et de simplification des démarches dans la tradition des villes refuges (cities for refugees, alliance des ports accueillants d'Europe...), la commune organise des cérémonies de parrainage républicain avec des discours, un repas convivial et de la musique une fois par an pour des personnes sans papiers de la ville avec un.e élu.e municipal·e et un bénévole associatif. L'objectif est de reconnaître symboliquement la place de chacun·e dans la ville et aider les personnes sans-papiers à caractériser leur attachement à la commune parce que la citoyenneté ce n'est pas la nationalité. Les personnes sans-abri sont également des citoyennes de la commune.

Dans la continuité de cette action, la commune matérialise cet engagement par des chartes de coopération locale des personnes morales pour construire une ville accueillante et une ville refuge pour les personnes en exil, ainsi que la mise en place symbolique d'une carte de citoyenneté locale villeurbannaise. Ces engagements de coopération favorisent la régularisation des personnes sans-papier par le travail, par l'accès aux cours de français et la traduction des documents de la mairie en plusieurs langues.

→ Défense des Chemins de la liberté contre les commandos de l'extrême droite

PASCAL PENETRO, MAIRE DE FOS (31) - 257 HABITANT·ES

En janvier 2021, quelques dizaines de militant·es de Génération identitaire lancent une opération « anti-migrants » dans les Pyrénées. Équipés de gros 4x4, leur objectif affiché est de « sécuriser » la frontière présentée comme une « zone d'infiltration », et de jouer aux miliciens supplétifs des forces de l'ordre. Le groupe dit vouloir agir contre la « recrudescence de la menace islamiste et d'entrées massives de clandestins » et réclame la « remigration, c'est-à-dire le retour au pays d'une majorité de populations immigrées [présentes] en Europe ».

Ces jeunes militants seraient « *le dernier rempart contre la folie des génocidaires anti européistes* », en référence à la théorie conspirationniste et raciste du « *grand remplacement* » selon laquelle les élites comploteraient le remplacement des populations européennes « *de souche* » (comprendre « *blanches* ») par des étrangers.

C'est Pascal Penetro le maire de Fos, commune sur laquelle s'est déroulée leur action, qui a réagi à la présence de ce groupuscule d'extrême droite :

« *Que les choses soient bien claires, ils ne sont pas les bienvenus, comme tous ceux qui tournent le dos aux valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité. Comme je le disais lors du discours du 14 juillet : « Je voudrais insister sur le Fraternité : c'est l'amour de l'autre, l'acceptation de ses idées, la haine du sectarisme, le droit à la différence, le refus de l'intolérance, le rejet des intégrismes, la dénonciation des égoïsmes, le partage et la solidarité, avec abnégation, jusqu'au sacrifice.* »

L'histoire de Fos est inscrite dans ces valeurs, notre chemin est traversé par Les Chemins de la Liberté et nous nous opposerons toujours à ceux qui viendront les fouler de leurs bottes. Comme les résistants qui nous ont précédés, nous viendrons toujours en aide à ceux qui fuient la misère et la mort. »

Les chemins de la liberté sont des sentiers autrefois empruntés par les contrebandiers, puis par les Républicains espagnols lors de la guerre civile. Ils deviennent le seul espoir de survie pour des milliers de personnes qui fuient le régime nazi pendant la Seconde Guerre mondiale. Il en existe sur toute la chaîne pyrénéenne.

Des communes engagées pour la paix

→ Pour une diplomatie municipale engagée pour la paix et contre le génocide à Gaza

MINERVE CALDERARI, CONSEILLÈRE MUNICIPALE D'OPPOSITION DE RUELLE-SUR-TOUVRE (16) - 7400 HABITANT·ES

Le Conseil municipal peut prendre des positions sur les questions nationales et internationales, notamment au moyen des vœux ou motions. A Ruelle-sur-Touvre, nous avons voulu affirmer notre soutien au peuple palestinien et notre combat contre le génocide en cours à Gaza. Nous en avons profité pour lister nos revendications. Cette motion a été votée à l'unanimité.

Voici les revendications portées par la ville, à l'initiative d'une élue insoumise :

Un cessez-le-feu immédiat et permanent dans la bande de Gaza.

La libération immédiate et sans conditions de tous les otages civils israéliens et palestiniens.

L'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire.

La reconnaissance du droit du peuple palestinien à vivre en paix dans un État viable et souverain, aux côtés de l'État d'Israël, dans le respect des frontières de 1967.

→ Une aide financière pour Gaza obtenue de haute lutte par les élu·es insoumis·es

JEAN-FRANÇOIS SECONDÉ, CONSEILLER MUNICIPAL D'OPPOSITION À METZ (57) - 121 700 HABITANT·ES

En 2023, la majorité municipale à Metz a accroché à la mairie les photos des otages israéliens et multiplié les événements de solidarité. Metz s'implique souvent en faveur de la solidarité internationale, que les insoumis·es ont soutenu lorsqu'il s'agissait de l'Ukraine, la Turquie, la Syrie, la Libye, le Maroc ou encore le Liban.

Or, lorsqu'il s'agissait d'aide en faveur de Gaza, la majorité de droite n'était pas du tout réceptive. Les explications étaient toutes moins convaincantes les unes que les autres (risque que les fonds soient détournés par exemple).

Les élu·es insoumis·es ont insisté au fil du temps, en argumentant (indiquant que de nombreuses ONG étaient présentes à Gaza pour ce qui est du fléchage des aides, par exemple).

Les manifestations à Metz pour Gaza ont pris l'habitude de s'arrêter devant les fenêtres du maire pour interpeller le Maire.

Face à la pression insoumise et populaire, le maire de Metz a fini par céder. Deux structures para-municipales ont chacune donné 10.000 euros à une ONG de Gaza et le conseil municipal a voté 15.000 euros pour l'UNICEF, dont les 2/3 pour les enfants de Gaza. Une victoire insoumise!

CONCLUSION

Pour la France insoumise, les communes doivent être des outils au service de la révolution citoyenne. Nous ne cherchons donc pas à être de simples gestionnaires, mais bien à engager des politiques de rupture au service des impératifs sociaux et écologiques.

À travers ce répertoire, vous trouverez des exemples concrets de la mise en oeuvre de telles politiques, partout où les élu·es insoumis·es ont déjà des responsabilités. Bien sûr, leur action s'inscrit dans un cadre contraint par une politique nationale marquée par la réduction drastique du budget des collectivités locales. Mais elle est la preuve qu'il est possible de faire des communes des fers de lance d'une autre société.

En mars 2026 auront lieu les prochaines élections municipales. C'est dans cette même logique de rupture que la France insoumise s'engage dans cette campagne. Ce répertoire sera d'une grande aide pour cela.

Manuel Bompard

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des élu·es insoumis·es et citoyen·nes qui ont participé à la rédaction de cet ouvrage, Manuel Bompard, Gabriel Amard, Antoine Salles-Papou et toutes celles et ceux qui nous ont aidés dans ce projet.

POUR ALLER PLUS LOIN, NOUS VOUS CONSEILLONS CES OUVRAGES :

Dans nos communes, place au peuple - Gabriel Amard, Elisa Martin - Éditions Bruno Leprince

Manifeste pour la gestion publique de l'eau - Gabriel Amard - Éditions 2031

Biodiversité, une approche urbaine multiforme - Amard, Berthollet... Préface de Gilles Clément - Éditions Bruno Leprince

B comme BTP Bois Terre Paille - Marie DANO et Michel PHILIPPO - Association LESA - Éditions Bruno Leprince

C comme cantine Végé - Association Végétarienne de France- Éditions 2031

F comme Finances locales - Yves Le Hen - Éditions 2031

Z comme Zones sans pub - Gabriel Amard et Vivien Rebière - Éditions Bruno Leprince

Un monde à construire ensemble - Michel Philippo, Emmanuelle Poussol - Préface de Jean-Luc Mélenchon - Éditions 203

Les communes libres - Antoine Salles-Papou - Éditions 2031

L'économie sociale et solidaire - Bost, Debauve... - Éditions Bruno Leprince

Table des matières

1. Commencer la révolution citoyenne	7
Partager le pouvoir des élu·es	7
→ Mise en place de Vœu d'initiative citoyenne et de référendum d'initiative citoyenne communale (RICC)	
7	
→ Questions citoyennes en Conseil municipal	8
→ Organisation de forums thématiques pour la co-construction programmatique locale	8
Favoriser l'intervention populaire active et permanente	10
→ Campagne d'inscription sur les listes électorales	10
→ Les permanences en marchant	10
→ Charte de la démocratie communale et votations citoyennes	11
→ Mobilisation citoyenne et du maire pour sauver son école	11
→ Repas républicain chaque 14 juillet	12
→ Faire entrer les luttes locales au Conseil municipal	13
Affronter les politiques austéritaires et se libérer de la finance	13
→ Budgets participatifs	13
2. Ouvrir la planification écologique	15
Instaurer la planification écologique communale	15
→ Conseil citoyen de la transition écologique (CCTE)	15
→ Accélérer la restauration de zones humides	16
Engager la bifurcation énergétique : sobriété et énergies renouvelables	17
→ Sensibiliser les enfants aux questions énergétiques	17
→ Auto-production d'énergie photovoltaïque	18
→ Développer les réseaux de chaleur	19
Développer les services publics de transports accessibles à tous·tes	19
→ Gratuité des transports publics	19
Permettre à chacun d'utiliser moins la voiture pour se déplacer	21
→ Service public d'autopartage	21
→ Mise en place d'une Prime vélo	21
→ Mobilisation contre la ZFE	21
Anticiper les effets du changement climatique en matière de risques écologiques	23
→ Pression pour l'établissement du document d'information communal sur les risques majeurs	23
Lutter contre l'étalement urbain et pour le retour de la nature en ville	24
→ Village comestible	24
→ Village en chantier	24
Établir un droit à la nuit, au silence et à un espace libéré du consumérisme	25
→ Ma commune la nuit	25
→ Extinction nocturne	25
→ Refus ouverture grandes surfaces les nuits et dimanche après-midi	25

Des communes engagées pour la condition animale	26
→ Pigeonniers contraceptifs	26
Des cantines scolaires 100 % bio et local	27
→ Marché public de la restauration avec cahier des charges écologique : suppression emballages plastiques, 50 % bio, locales, option végé, équilibre alimentaire	27
→ Ferme maraîchère biologique en régie municipale	28
Garantir le droit à l'eau	29
→ Régie publique de l'eau, tarification différenciée et gratuité premier m ³	29
→ Création d'une régie publique de l'eau	29
→ Installation d'équipements individuels réducteurs de débit	30
→ Baisse du prix de l'abonnement à l'eau	31
→ Gratuité des premiers mètres cubes et tarification progressive et sociale	31
Vers des communes zéro déchets	32
→ Une ressourcerie pour donner seconde vie aux objets	32
Des communes productives	33
→ Création d'une entreprise à but d'emploi dans le cadre de l'expérimentation TZCLD	33
→ Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)	34
→ Création d'une maison de l'économie sociale et solidaire	35
Soutenir et développer l'agriculture biologique et locale	36
→ Récupération de biens vacants sans maîtres (BVSM) pour l'installation de jeunes agriculteurs	36
Défendre le petit commerce face aux géants de la grande distribution	37
→ Gestion communale du dernier commerce du village Bar Hôtel Restaurant Épicerie multiservices	37
→ Création d'un tiers-lieu alimentaire dans un quartier populaire	37
→ Lutter contre la précarité alimentaire.	38
3. Fortifier l'entraide	39
Adopter un plan communal de lutte contre la pauvreté et la précarité	39
→ Transformation des aides facultatives du CCAS	39
→ Création d'une épicerie solidaire	40
Des guichets d'accueil physique dans les services publics	40
→ Délibération municipale pour le droit au non numérique	40
→ Accès aux droits, maisons de justice, journées d'accès au droits, randonnées du droit	40
Étendre le domaine du commun	41
→ Gratuité et tarification sociale des concessions funéraires	41
Redresser le statut des agents publics	42
→ Créer des chartes du dialogue social (Adoption du Pacte social de la Ville de Lyon)	42
→ Un smic municipal à 1632€ net par le changement de régime indemnitaire qui est à charge des communes	43
→ Déprécarisation du personnel municipal	44
→ Indemnisation des agents en cas d'arrêts maladie	46
Garantir le droit à un logement digne	47
→ Lutte contre le sans-abrisme	47

Défendre et développer le logement public et social	47
→ Encadrer les loyers et faire avancer la mixité sociale	47
Des écoles où il fait bon apprendre	49
→ Un Conseil de vie périscolaire	49
→ Tarification solidaire de la cantine et des services périscolaires	49
→ Réhabilitation thermique exemplaire d'une école élémentaire	49
→ Cantine à un euro	50
Faciliter l'accès aux soins, développer la prévention	51
→ Création d'un centre de santé municipal	51
→ Mise en place d'une mutuelle communale	52
Prendre soin de l'enfance	53
→ Vers la gratuité de l'éducation	53
→ Méthode d'attribution des places en crèches	54
→ Création d'établissements d'accueil des jeunes enfants, augmentation des capacités d'accueil, revalorisation des salaires...	55
→ Egalité d'accès aux loisirs	56
Prendre soin de nos aînés et bien vieillir	57
→ Une réponse globale aux défis du vieillissement	57
→ Construction d'un EHPAD géré par une mutuelle	58
Assurer le droit à la sûreté	59
→ Refuser l'armement par armes létales de la police municipale	59
→ Combattre l'extrême droite au quotidien	60
4. Construire la Nouvelle France	62
Combattre le racisme	62
→ Observatoire des discriminations	62
Combattre le sexism e et les LGBTIphobies	63
→ Plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport	63
→ Créer des autorisations spéciales d'absence en faveur de l'égalité	63
Construire des communes accessibles	64
→ Création d'une commission accessibilité	64
Émanciper par la culture	65
→ Gratuité de la médiathèque communale	65
→ Défendre l'accès à la culture	65
Encourager la vie associative	66
→ Conseil de la vie associative	66
Faire confiance à la jeunesse	67
→ Conseil de l'assemblée des jeunes citoyennes et citoyens	67
Des communes refuges pour les exilé·es	69
→ Vœux pour l'application du droit universel à l'hébergement d'urgence et la mise en place de parrainage républicain	69

→ Parrainages républicains pour les sans-papiers	70
→ Défense des Chemins de la liberté contre les commandos de l'extrême droite	70
Des communes engagées pour la paix	72
→ Pour une diplomatie municipale engagée pour la paix et contre le génocide à Gaza	72
→ Une aide financière pour Gaza obtenue de haute lutte par les élu·es insoumis·es	72
Conclusion	74
Remerciements	75
Pour aller plus loin, nous vous conseillons ces ouvrages	75

Editions 2031 - Cahier du REIC

Répertoire des radicalités concrètes des élu·es insoumis·es

ISBN : 978-2-491328-19-1 - 3€ TTC

Achevé d'imprimer Août 2025 - Dépôt légal Août 2025

Pour la France insoumise, les communes doivent être des outils au service de la révolution citoyenne. Nous ne cherchons donc pas à être de simples gestionnaires, mais bien à engager des politiques de rupture au service des impératifs sociaux et écologiques.

À travers ce répertoire, vous trouverez des exemples concrets de la mise en oeuvre de telles politiques, partout où les élu·es insoumis·es ont déjà des responsabilités. Bien sûr, leur action s'inscrit dans un cadre contraint par une politique nationale marquée par la réduction drastique du budget des collectivités locales. Mais elle est la preuve qu'il est possible de faire des communes des fers de lance d'une autre société.

En mars 2026 auront lieu les prochaines élections municipales. C'est dans cette même logique de rupture que la France insoumise s'engage dans cette campagne. Ce répertoire sera d'une grande aide pour cela.

Manuel Bompard

POUR CONTACTER LE RÉSEAU DES ÉLU·ES INSOUMIS·ES ET CITOYEN·NES :

par mail : elus@lafranceinsoumise.fr

Par courrier : REIC 25 passage Dubail 75010 Paris



3€TTC

